Supplément au rapport annuel

1995-1996

Langues officielles



Sommaire des états de réalisations 1995-1996
et des plans d'action 1996-1997 ou pluriannuels
des ministères et organismes fédéraux clés
visés par l'article 41 de la
Loi sur les langues officielles

On peut se procurer des exemplaires de ce rapport en s'adressant à la :

Direction générale des Communications Patrimoine canadien Hull (Québec) K1A 0M5

Tél.: (819) 994-6625 Fax: (819) 953-8770

Internet: http://www.pch.gc.ca/offlangoff

Offert en médias substituts

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997 Numéro de cat. S41-1996-1 ISBN 0-662-62978-7



INTRODUCTION

La détermination du gouvernement fédéral à contribuer à la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle s'est concrétisée une première fois par l'insertion, en 1988, d'un amendement à la Loi sur les langues officielles. Ce texte, qui constitue la Partie VII de la loi de 1988, traite de la promotion du français et de l'anglais au Canada et à l'étranger. Dans le but de renforcer les dispositions contenues dans la Partie VII de la loi, le gouvernement canadien a approuvé, en août 1994, l'établissement d'un cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre des articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles. En vertu de l'article 41, le gouvernement fédéral s'engage à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, ainsi qu'à favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophone vivant en situation minoritaire partout au pays. L'engagement du mois d'août 1994 vise à faire participer activement 27 ministères et organismes fédéraux clés au développement et à l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle. L'article 42 donne au ministre du Patrimoine canadien le mandat de susciter et d'encourager une approche concertée au sein des ministères et organismes fédéraux pour la mise en oeuvre de ces engagements.

Le cadre de responsabilisation mis de l'avant en août 1994 cible principalement les secteurs de la culture, de l'économie et du développement des ressources humaines. Ainsi, les ministères et organismes désignés doivent préparer un plan d'action annuel ou pluriannuel, après avoir consulté les communautés minoritaires de langue officielle sur leurs besoins particuliers. Ces plans d'action sont présentés au ministre du Patrimoine canadien qui en fait état dans le rapport annuel qu'il dépose au Parlement. Il en va de même pour l'état des réalisations que doivent produire ces ministères et organismes visés.

Suite à une recommandation du Comité mixte permanent des langues officielles faite en juin 1996 et destinée à responsabiliser davantage les ministères et organismes fédéraux quant à l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, la vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien et le président du Conseil du Trésor ont signé, au cours de l'hiver 1996, un protocole d'entente dans lequel le Secrétariat du Conseil du Trésor s'engage à inciter les ministères et organismes fédéraux à intégrer à leur processus de planification stratégique et d'évaluation les activités qui sont reliées à la mise en oeuvre de l'article 41. Ce nouveau partenariat ouvre la voie à une plus grande implication des ministères et organismes fédéraux dans le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Comme son titre l'indique, le présent document comporte deux volets. Le premier volet présente les états de réalisations de la première série de plans d'action couvrant l'exercice 1995-1996. Le second renferme un sommaire des mesures contenues dans les plans d'action de 1996-1997 ou pluriannuels des ministères et organismes fédéraux clés. Les plans d'action et les états de réalisations détaillés sont disponibles auprès des coordonnateurs nationaux dont les nom et numéro de téléphone apparaissent à la fin de chaque sommaire. On peut aussi consulter ces documents à la bibliothèque du Parlement canadien.

Première partie

Sommaires des états de réalisations découlant des plans d'action 1995-1996

Table des matières

Agence canadienne de développement international	1
Agence de promotion économique du Canada atlantique	2
Banque de développement du Canada	4
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	6
Centre national des arts	8
Centre de recherche pour le développement international	9
Commission de la Capitale nationale	11
Condition féminine Canada	13
Conseil des arts du Canada	14
Conseil de recherches en sciences humaines	15
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	16
Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire	17
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	19
Ministère du Développement des ressources humaines	21
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest	23
Ministère de l'Industrie	24
Ministère de la Justice	26
Ministère du Patrimoine canadien	28
Ministère de la Santé	31
Office national du film	33
Société canadienne des postes	35
Société Radio-Canada	37
Statistique Canada	39
Téléfilm Canada	41
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	42

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Ministre responsable : l'honorable Don Boudria Présidente : Huguette Labelle

1. Principales réalisations au plan national

- L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a rencontré la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) afin de discuter de sujets qui intéressent les communautés minoritaires francophones du Canada. L'ACDI entend augmenter la fréquence de ses séances d'information et répondre favorablement aux invitations des groupes de langue officielle en situation minoritaire, tant au plan national qu'en région.
- En éducation, l'ACDI a accordé son soutien à plusieurs collèges qui ont mené des activités de développement international, dont les collèges Heritage, Dawson et Champlain au Québec, ainsi que le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le Collège Boréal de Sudbury.
- L'ACDI, par le biais d'institutions internationales, finance un programme de bourses visant à
 parfaire les compétences professionnelles, techniques et interculturelles des Canadiens qui
 souhaitent participer au développement international : les bourses de la Francophonie,
 l'Agence de coopération culturelle et technique, le Fonds du Commonwealth pour la
 coopération technique et le Commonwealth of Learning.

2. Principales réalisations au plan régional

- À l'automne 1995, à l'occasion du Sommet francophone de Cotounou (Bénin), il y a eu mise en place d'un comité spécial qui réunissait l'ACDI et le Nouveau-Brunswick en vue d'établir une collaboration plus étroite et ainsi ajouter au rayonnement de l'Agence au Canada et à l'étranger.
- La Direction de la coopération institutionnelle de l'ACDI a appuyé deux projets de l'Université de Moncton au Vietnam, soit un sur l'énergie solaire en collaboration avec l'Université St. Mary's à Halifax, et un autre sur l'économie de marché. De plus, l'Université de Moncton a entrepris un projet agro-alimentaire en Haïti ainsi qu'un programme de bourses avec l'aide de l'ACDI. L'Agence a versé plus de 5 millions de dollars à l'Université de Moncton au cours des vingt dernières années.
- L'Agence a appuyer deux projets de l'Université Laurentienne de Sudbury, un à l'Île Maurice dans le secteur de l'éducation, et un autre en Chine touchant à la formation à distance.
- Le Collège MacDonald/Université McGill a reçu du financement pour des projets tels que la conservation de l'énergie, l'agriculture, l'environnement et la santé au Guatemala, en Inde, au Ghana, au Brésil, en Argentine et à Sainte-Lucie. La même université a réalisé des projets de formation pratique en agriculture (Jordanie), en santé (Jamaïque) et en gestion (Cuba).
 L'ACDI a versé plus de 36 millions de dollars à l'Université McGill au cours des vingt dernières années.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Ministre responsable : l'honorable John Manley

Président : David Nicholson

1. Principales réalisations au plan régional

- L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) a participé au financement et à la préparation d'une deuxième série de 20 émissions de télévision ayant pour titre *Temps d'Affaires* en collaboration, entre autres, avec la Société Radio Canada Atlantique et Développement des ressources humaines Canada. Ce projet du Conseil économique du Nouveau-Brunswick illustre des phénomènes économiques et entrepreneuriaux qui influencent la vie quotidienne de tous. *Temps d'Affaires* est diffusé sur le réseau de la SRC en Atlantique et sur le Réseau de l'information (RDI).
- Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'APÉCA, a effectué une étude-sondage auprès des entrepreneurs francophones dans la région de l'Atlantique. Cette analyse traite de la motivation des gens à se lancer en affaires, de l'encadrement que ces personnes recherchent durant le démarrage de leur entreprise, de l'évolution de leurs besoins et des stratégies de croissance et du rôle des conseillers dans leurs prises de décision d'affaires.

2. Principales réalisations au plan provincial

Nouvelle-Écosse

- Comme elle le fait depuis 1989, l'APÉCA a travaillé en étroite collaboration avec le Centre Jodrey en lui versant une allocation afin de poursuivre son travail auprès des petites et moyennes entreprises dans les régions francophones du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.
- L'APÉCA a contribué à l'organisation d'un atelier sur la création d'entreprise qui a eu lieu au Centre Jodrey le 30 novembre 1995. L'un des résultats obtenus a été la création d'un groupe de travail acadien sur l'entrepreneuriat.
- L'APÉCA a aussi apporté une aide financière au Collège de l'Acadie de Dartmouth pour l'établissement du profil des activités commerciales de la population francophone de l'agglomération Halifax-Dartmouth. L'étude a permis, entre autres, de cerner les moyens par lesquels le Collège de l'Acadie pourrait sensibiliser les gens d'affaires aux programmes offerts à la collectivité des affaires et d'identifier les possibilités dans le domaine de l'entrepreneuriat.
- L'APÉCA a appuyé les efforts de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) dans la conduite d'une étude sur les industries culturelles en Nouvelle-Écosse. Les données de cette étude sont utiles pour évaluer l'impact économique du parc national Grand-Pré.
- La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB), chargée de l'exécution des programmes de l'APÉCA au Cap-Breton, a accordé un soutien financier au centre La Picasse (Petit-de-Grat), centre culturel, entrepreneurial et communautaire.
- La SECB a participé, en collaboration avec la Commission de développement économique de Chéticamp, à divers projets mis de l'avant par cette collectivité pour réduire sa dépendance à l'égard de la pêche et diversifier son économie. Mentionnons les dossiers de l'infra-

structure touristique, la reconversion du havre et d'autres projets liés à *Cabot 500*. De plus, elle a participé à la préparation de stratégies de développement économique des collectivités de Chéticamp et de l'Île Madame et elle a embauché un agent francophone, en poste à Chéticamp, pour assurer la liaison avec la collectivité.

Nouveau-Brunswick

- Le Bureau de l'APÉCA du Nouveau-Brunswick dispose d'un réseau étendu de bureaux de district (Bathurst, Saint-Jean, Fredericton et Grand-Sault) où un personnel d'expérience a acquis une bonne connaisance des besoins des communautés francophones en matière de développement économique. Ce réseau permet de servir efficacement ces communautés dans leur propre région.
- L'APÉCA a fourni un appui financier au Centre de recherche et de développement en entreprenariat pour la tenue d'un premier forum francophone sur les technologies de l'information qui a eu lieu à Shippagan au printemps 1996.

Terre-Neuve

- L'APÉCAa poursuivi son travail avec l'Association régionale de la Côte-Ouest (ARCO) pour la réalisation d'un projet de développement économique dans la péninsule de Port-au-Port. Les agents de l'APÉCA ont rencontré les représentants de l'ARCO pour discuter de l'avancement des travaux et des prochaines étapes. Les principales questions dont il faudra traiter comprennent 1) la dépendance de l'Association des fonds publics pour son financement de base; 2) la participation de l'ARCO aux activités de la nouvelle commission zonale de la région; et 3) sa responsabilité en matière de création d'emplois et de développement des PME dans la région.
- L'APÉCA a eu des entretiens hebdomadaires avec la coordonnatrice du développement économique de l'ARCO relativement à la situation des accords conclus avec l'APÉCA et concernant les affaires générales de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador.
- L'APÉCA participe activement au conseil de mise en oeuvre d'un projet d'enseignement communautaire à Port-au-Port dont le but est d'examiner de nouvelles mesures de formation et d'enseignement à l'intention des collectivités rurales (lien indirect avec les collectivités francophones).

Île-du-Prince-Édouard

 À l'Île-du-Prince-Édouard, l'APÉCA a contribué financièrement à divers projets et activités parrainés par la Société de développement de la Baie Acadienne, la Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard, l'Association touristique Évangéline et à divers requérants du secteur privé.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

• Le Ministère a fait parvenir son état des réalisations aux organismes des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et au Commissaire aux langues officielles.

Lucienne Godbout (506) 851-2091 Coordonnatrice nationale

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Ministre responsable : l'honorable John Manley Président : François Beaudoin

1. Principales réalisations au plan national

- La Banque de développement du Canada a participé aux diverses rencontres organisées par le ministère du Patrimoine canadien à travers le pays. Ces rencontres ont permis une plus grande visibilité auprès des communautés minoritaires. La Banque a également tenu des consultations auprès de divers groupes, incluant des organismes reliés au monde des affaires représentant des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- La Banque a modifié sa politique interne sur les langues officielles de manière à y inclure une section spécifique qui traite de son engagement à respecter la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.
- Dans le cadre de son nouveau mandat et de la création du poste d'ombudsperson à la Banque, celle-ci s'est dotée d'une charte des droits du client. Cette charte prévoit le respect des obligations de la Banque en matière de langues officielles.

2. Principales réalisations au plan régional

- Dans le but de mieux renseigner les communautés minoritaires sur ses produits et services, la Banque fait régulièrement paraître des annonces dans les publications de langue minoritaire. Il est à noter plus particulièrement qu'au cours du mois de février 1996, dans le cadre d'une campagne publicitaire ciblée, des annonces ont été publiées dans 38 publications de langue minoritaire.
- Afin de faire connaître la Banque de développement du Canada, des membres du personnel ont participé à des déjeuners-rencontres, des séminaires, des expositions et des foires commerciales et ont fait plusieurs exposés sur les produits et services de la Banque.
- La Banque a tenu des séances de formation en gestion d'entreprises pour la communauté francophone de Whitehorse et des séances de formation sur le démarrage d'entreprises à plus d'une centaine de participants à Ottawa.
- La Banque a également donné des séances de formation sur différents thèmes à Timmins et à Hearst.
- D'autres séances de formation furent proposées au Collège Boréal, et, en collaboration avec ce dernier, la Banque a présenté un atelier intitulé «Cherchez-vous un emploi?» lors d'une foire sur l'emploi à Sudbury.
- La Banque a participé à une table ronde sur l'actualisation d'un projet de centre communautaire à Yellowknife et a apporté un appui technique aux premières étapes du projet.

- Dans le cadre d'un projet lié au développement d'un centre communautaire à Maillardville/Coquitlam, la succursale de New Westminster a signé un contrat avec la Société Maillardville-Uni afin de réaliser une analyse en vue de formuler des recommandations sur des moyens d'assurer l'autofinancement du centre.
- Le directeur de la succursale de St.John's fait partie d'un comité permanent francophone qui a été formé pour coordonner l'appui du gouvernement aux initiatives de la communauté francophone de Terre-Neuve.
- Dans la région de Sherbrooke, la Banque est membre du conseil d'administration de l'AIESEC à l'Université Bishop's et de la *Townshippers's Association*. La Banque a participé à la journée annuelle des banquiers à l'Université Bishop's et a donné une séance de formation en entrepreneurship au même endroit. La Banque a aussi reçu un mandat de démarrage d'entreprise pour le groupe *Citizen Advocacy*.
- Dans la région de Montréal, la Banque a organisé des rencontres pour faire connaître ses produits ISO et NEXPRO à divers membres des communautés anglophones. Elle a donné un séminaire de gestion intitulé «Advertising and Promo» à vingt PME anglophones, de même qu'un séminaire de gestion à la Chambre de commerce de Kahnawake.
- Dans la région de Hull et plus particulièrement dans la municipalité de Pontiac, la Banque a présenté son programme d'entreprise familiale à un groupe d'agriculteurs anglophones

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- La Banque a acheminé son état des réalisations à une cinquantaine d'associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle à travers le pays.
- La Banque a aussi acheminé une copie de son état des réalisations à tous les gestionnaires de ses 17 secteurs, accompagnée d'une communication écrite destinée à rappeler aux membres du personnel la raison d'être du plan d'action et du bilan des réalisations.
- Les employés de la Banque qui sont membres de chambres de commerce ou d'associations réunissant des membres des minorités de langue officielle pourront distribuer des exemplaires de l'état des réalisations à l'occasion des activités de ces organismes.

Jeanne Girard (514) 283-5279 *Coordonnatrice nationale*

BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (QUÉBEC)

Ministre responsable : l'honorable Martin Cauchon

1. Principales réalisations

- Décembre 1995 : consultation de la communauté anglophone du Québec. Présentation du plan d'action 1995-1996.
- Automne 1995 : participation du directeur de la région Outaouais à une émission radiophonique sur les ondes de CBC Ottawa. Transmission d'informations à la clientèle anglophone sur la programmation IDÉE-PME.
- Partenariat avec les commissariats industriels et les sociétés de développement économique dans toutes les régions ciblées. Ces organismes connaissent bien la programmation du BFDR(Q) et sont en mesure de rendre disponible des informations bilingues sur la programmation du BFDR(Q).
- Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), qui interviennent dans les créneaux de base adaptés à la réalité de leur milieu, desservent les clientèles cibles anglophones du BFDR(Q). Aussi, les conseils d'administration des SADC comptent des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans une proportion au moins semblable à celle de leur pourcentage dans la population. La majorité des SADC possèdent l'information biliingue relative aux programmes et services offerts par le BFDR(Q).
- Printemps 1995 : inauguration du projet *Rivière des Outaouais*. À cette occasion, transmission d'informations sur le BFDR(Q) et sur sa programmation à une clientèle d'intervenants touristiques et municipaux en majorité anglophone.
- Développement du système AIDER-PME, un système d'accès à l'information pour le développement économique régional (en voie de réalisation). Dans ce système, le profil du client sera établi par langue de préférence.
- Accès à Internet pour l'ensemble des employés et accès à des banques de données sur les PME anglophones.
- Automne 1995 : campagne publicitaire CENTRACCÈS PME dans une quinzaine de journaux de langue anglaise du Québec dans le but d'informer les clients de la mission du BFDR(Q), ses créneaux d'action et les services offerts dans les treize bureaux régionaux.
- Novembre 1995 : présentation de la programmation IDÉE-PME aux membres de la Chambre de commerce Canada-Irlande par un conseiller sénior de la région Île-de-Montréal.
- Automne 1995 : tenue d'une rencontre d'information à Montréal avec l'Association des manufacturiers de vêtements où l'on retrouve une forte représentation de la clientèle anglophone.

- Janvier 1996 : organisation d'une rencontre réunissant les principaux agents de développement économique de la Basse Côte-Nord en vue de les informer de la programmation du BFDR(Q) et de s'enquérir de leurs besoins.
- Mars 1996: tenue d'une rencontre d'information avec la Société d'aide au développement des collectivités du Pontiac, dont le conseil d'administration est majoritairement composé d'anglophones.
- Printemps 1996 : rencontre du directeur du bureau de l'Estrie avec la *Townshipper's Association*. Sujets traités : mission, rôle et programmes du BFDR (Q), transmission de documents et de profils régionaux; échanges sur les besoins de la clientèle.

Note : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- L'état des réalisations est diffusé auprès de tous les bureaux régionaux du BFDR (Q).
- L'état des réalisations est également disponible à toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui désirent en connaître le contenu.

Carole Savard (514) 283-8148

Coordonnatrice nationale

CENTRE NATIONAL DES ARTS

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Directeur et président : John Cripton

1. Principales réalisations au plan national

- Le Centre national des arts (CNA) a procédé à la vente de l'Atelier du CNA au Centre de théâtre francophone d'Ottawa qui s'appelle désormais «La Nouvelle Scène». Le CNA est fier de pouvoir contribuer à la création du premier théâtre permanent de langue française dans la capitale du Canada.
- Le Département du Théâtre français a maintenu son appui aux compagnies professionnelles de théâtre français des communautés de langue officielle en situation minoritaire par l'entremise de son programme «Développement du théâtre en région».

2. Principales réalisations au plan régional

- L'aide fournie dans le cadre de son programme «Développement du théâtre en région» revêt diverses formes selon les besoins exprimés par les compagnies et les créateurs en région. Plusieurs compagnies ont profitées d'un parrainage d'auteurs ou de metteurs en scène qui agissaient en tant que conseillers ou personnes-ressources.
- Le Centre national des arts a appuyé les compagnies professionnelles des communautés de langue officielle en situation minoritaire par une aide financière pour les tournées, le prêt de locaux ou d'éléments scénographiques, l'injection de fonds dans certaines créations par le biais de coproduction, la tenue d'ateliers d'exploration dramaturgique ou l'achat de spectacles pour présentation dans l'un des programmes de théâtre du CNA.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- Le bilan des réalisations de Centre national des arts a été diffusé aux compagnies de théâtre professionnelles et aux principaux organismes culturels des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire
- Le CNA a également acheminé son bilan des réalisations au Commissaire aux langues officielles.

Danielle Robinson (613) 947-7000, poste 542 Coordonnatrice nationale

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Ministre responsable: l'honorable Lloyd Axworthy

Président : Keith A. Bezanson

1. Principales réalisations au plan national

Les réalisations du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) se concentrent autour des objectifs énoncés dans le plan d'action du CRDI pour l'année 1995-1996.

- Le CRDI offre un appui soutenu en matière de programmes à l'Association des université et collèges du Canada, Relations internationales et programmes (AUCC-RIP), afin qu'à titre de partenaire institutionnel, cette dernière puisse continuer de collaborer avec le Centre en offrant des services au milieu de la recherche universitaire, au personnel du CRDI, aux autres bailleurs de fonds oeuvrant dans le domaine et au grand public s'intéressant au développement au Canada, dans le but de répondre aux besoins et aux intérêts de la recherche au service du développement.
- Le Centre a accordé un appui financier pour une période de 24 mois à un programme de l'AUCC-RIP dont le but est de consolider la collaboration à long terme entre les chercheurs des universités canadiennes et latino-américaines, au moyen de l'octroi de subventions à des chercheurs. Au cours du premier cycle, l'AUCC a approuvé l'octroi de six subventions de recherche et permis la réalisation de deux stages sabbatiques. Deux subventions de recherche sont allées à des étudiants provenant de communautés minoritaires de langue officielle.
- Le CRDI a continué d'appuyer la formation et l'octroi de bourses à des Canadiens pour leur permettre de parfaire leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine du développement international au moyen de différents programmes, dont les bourses aux jeunes chercheurs canadiens, la bourse John G. Bene en foresterie sociale et les bourses en journalisme (stage Gemini et bourse Périscop). Les feuillets descriptifs et les formulaires de demande sont distribués en français et en anglais dans les établissements d'enseignement au Canada. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec certitude combien de demandeurs de bourses et de boursiers proviennent de communautés minoritaires de langue officielle. En 1996-1997, les demandeurs devront indiquer leur première langue officielle sur les formulaires de demande.
- Le CRDI investit des ressources importantes afin que les documents accessibles sur Internet le soient à la fois en français et en anglais, même lorsqu'il s'agit d'un site conçu et élaboré à l'extérieur du Canada.
- Le CRDI a également appuyé l'Association des collèges communautaires du Canada pour l'organisation, en collaboration avec le bureau de la Secrétaire d'État (multiculturalisme), d'un concours de rédaction à l'intention des étudiants en journalisme. Ces derniers ont été invités à écrire un texte soulignant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars. Un francophone de Moncton, au Nouveau-Brunswick, était parmi les gagnants.

- En 1995-1996, le CRDI a organisé huit Forums de développement à Ottawa, Toronto, Montréal et Vancouver. Ces forums s'adressent à tous les Canadiens et Canadiennes et ont pour but de favoriser les discussions et les débats sur les questions ayant trait au développement afin de susciter de nouvelles idées. Ils ont été annoncés sur le site WEB du Centre et dans les journaux locaux, rejoignant ainsi le grand public et des représentants de groupes et d'associations minoritaires de langue officielle.
- Le Centre a contribué financièrement à la publication de la revue de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, *INTERFACE*, vendue sur abonnement et en kiosque. Il a participé à la production de la chronique «Science Monde», visant à faire connaître les travaux de recherche réalisés par des scientifiques francophones du Canada en collaboration avec des chercheurs de pays du Tiers-Monde. *INTERFACE* publie 5 numéros par année.

2. Principales réalisations au plan régional

Le CRDI a dû abolir son Institut d'été au Costa Rica à cause des restrictions budgétaires.
 Cependant, il a collaboré étroitement avec l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), fournissant à cet organisme conseils et appui en ce qui concerne la mise sur pied d'un tel institut.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- L'état des réalisations 1995-1996 du CRDI est disponible sur le réseau Internet aux adresses suivantes : http://www.idrc.ca/corp/findex.html (français) et http://www.idrc.ca (anglais).
- Le CRDI a fait parvenir son état des réalisations au Commissaire aux langues officielles, au Comité mixte permanent des langues officielles et aux associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle, selon la liste de diffusion fournie par le ministère du Patrimoine canadien.

Catherine Reynolds (613) 236-6163, poste2512 Coordonnatrice nationale

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Président : Marcel Beaudry

1. Principales réalisations au plan national

- Le guide des enseignants intitulé À la découverte de la capitale a été envoyé à tous les députés, et beaucoup d'entre eux ont demandé des exemplaires pour les écoles de leur circonscription.
- Le concours «Visites familiales dans la capitale» a été annoncé dans six périodiques, neuf
 quotidiens et par vingt stations de radio dans tout le pays, incluant les médias des communautés minoritaires de langue officielle.
- Un bulletin est envoyé régulièrement à plus de 5 200 ambassadeurs-jeunesse de par le pays pour leur offrir la possibilité de faire partie d'un réseau de jeunes. Le site Web de la capitale du Canada, qui est présentement en préparation, comprendra une composante jeunesse.
- La distribution de l'encart de la Fête du Canada de 1996 a permis de rejoindre 40 marchés, grands et petits, d'un océan à l'autre. Au total 4,8 millions d'exemplaires ont été distribués dans 114 journaux partout au Canada. Plus de 800 000 exemplaires ont été distribués aux collectivités francophones et anglophones minoritaires par l'intermédiaire de l'*Opération publicitaire et services de communication* (OPSCOM), de la *Quebec Community Newspaper Association*, et des *Northern and Aboriginal Publications*.
- En 1996, quatre émissions de trente minutes ont été télédiffusées sur le programme des bénévoles, le programme des bannières et sur les Lumières de Noël au Canada et dans la capitale. Ces émissions ont été diffusées via satellite à l'ensemble des Canadiens, y compris les stations francophones hors Québec et anglophones au Québec, avec la collaboration de l'Association canadienne de télévision par câble.
- Expérience Canada et la Commission de la capitale nationale (CCN) ont signé un accord général pour donner aux jeunes âgés de 18 à 29 ans la possibilité de découvrir la capitale en profondeur et pour leur donner des ressources qui les aideront à partager leur expérience avec d'autres Canadiens. Des accords particuliers ont été signés pour offrir aux participants un poste à la CCN. À ce jour, deux personnes ont été sélectionnées, dont un Franco-Manitobain. La CCN souhaite accueillir deux participants de plus et donnera la priorité à des personnes provenant des communautés minoritaires de langue officielle.
- Cultures Canada Parmi les artistes retenus pour la saison estivale de 1996, quelques groupes provenant des communautés minoritaires de langue officielle ont présenté des spectacles; par exemple, Hart Rouge (Prairies), Barachois et Suroît (Atlantique). Une attention spéciale est portée au choix de groupes culturels représentant chaque région du Canada.
- Le spectacle «Réflexion du Canada : une symphonie en son et lumière», qui est présenté sur la colline du Parlement, promouvoit une meilleure compréhension du Canada et des Canadiens. Un segment du spectacle relate les réalisations des Canadiens et des Canadiennes

et met en évidence les grands artistes et chefs de file provenant de communautés minoritaires de langue officielle au Canada. En 1995, le spectacle a attiré 142 240 spectateurs.

- Des artistes francophones hors Québec sont représentés dans les expositions et montages vidéo à l'Infocentre de la capitale, situé au 90, rue Wellington.
- Programmes à thématique internationale La programmation donne aux Canadiens l'occasion de découvrir les diverses facettes de la fonction internationale de leur capitale. Le choix d'artistes reflète la diversité du Canada. De plus, la CCN porte une attention particulière aux communautés minoritaires de langue officielle lors du recrutement saisonnier.

2. Principales réalisations au plan régional

• De concert avec la station de radio communautaire CHOD-FM de Cornwall, la CCN a produit des émissions de radio notamment pour les Lumières de Noël 1994 et 1995, Bal de neige 1995 et 1996 et la Fête du Canada 1995 et 1996. Ces émissions de radio ont été offertes aux autres stations de radio communautaires francophones de l'Ontario et du Manitoba, certaines stations de l'Acadie et du Québec, rejoignant ainsi bon nombre de minorités francophones à travers le pays. Pour les minorités anglophones du Québec, la section radio-télévision fait un effort marqué pour travailler avec des réseaux comme YTV et The Weather Network qui, tout en rejoignant l'ensemble de la population canadienne, diffusent en anglais au Québec. La section radio-télévision travaille de concert avec le réseau français de Radio-Canada et avec TVO-Ontario qui rejoignent les minorités francophones.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

La CCN a fait parvenir l'état des réalisations au Commissaire aux langues officielles, au Comité mixte permanent des langues officielles, au président du Conseil du Trésor, au Bureau du Conseil privé du Canada, aux coordonnateurs nationaux des institutions fédérales visées par l'article 41 de la Loi sur les langues officielles et aux organismes francophones et anglophones nationaux.

Judith Russell (613) 239-5703 *Coordonnatrice nationale*

CONDITION FÉMININE CANADA

Ministre responsable : l'honorable Hedy Fry

1. Principales réalisations

- Condition Féminine a tenu des consultations avec des représentants des collectivités de langue officielle en situation minoritaire relativement aux mesures immédiates et à long terme qui pouvaient être intégrées au plan d'action 1996-1997.
- Le Ministère a diffusé les résultats de ces consultations, sur une large échelle, auprès des organismes des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.
- Le Ministère a amélioré sa participation aux diverses rencontres de consultations coordonnées par le ministère du Patrimoine canadien.
- Condition féminine Canada a participé, sur une base régulière, à des téléconférences entre la ministre et divers groupes de femmes.
- Condition féminine Canada a offert un soutien technique et financier aux groupes de femmes des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire afin de leur permettre de discuter d'enjeux qui les intéressent. Le ministère a financé au total 29 projets pour un total de 500 000 \$ pour ces mêmes communautés.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- Le bilan des réalisations de Condition féminine Canada a été diffusé aux principaux organismes des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire ainsi qu'au Commissaire aux langues officielles.
- Une liste des groupes de femmes minoritaires de langue officielle a été dressée pour des fins de communication.
- Divers produits de communication, y compris des mises à jour de documents d'information de Condition féminine Canada tels que *Perspectives*, ont été envoyés aux groupes communautaires de langue officielle partout au pays.

Duy Ai Kien (613) 947-0935 Coordonnatrice nationale

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Directeur: Roch Carrier

1. Principales réalisations

- Le Conseil s'est surtout appliqué à traduire en action son plan stratégique intitulé *Vers une nouvelle perspective* dont l'objectif principal était de maintenir le budget de ses subventions aux artistes et de réduire ses coûts administratifs de 50 p. 100 sur une période de trois ans.
- Le Conseil a révisé les critères et budgets de tous ses programmes selon les priorités stratégiques : le Conseil concentre son aide sur la création, la production et la diffusion.
- Le Conseil a augmenté ses ressources pour la diffusion, notamment pour les tournées de spectacles, d'expositions et de présentations d'arts visuels, médiatiques et interdisciplinaires, et pour la littérature canadienne. Cette action a permis au Conseil de mieux répondre aux besoins des communautés minoritaire de langue officielle, pour qui la diffusion des produits culturels est une priorité depuis longtemps.
- Le Conseil a continué de veiller à ce que ses programmes répondent aux besoins des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et qu'ils leur soient accessibles.
 Il a suivi de près la composition de ses jurys et comités consultatifs afin qu'ils reflètent, dans la mesure du possible, les besoins des artistes des différentes communautés notamment en théâtre, en lettres et édition, et à l'Office des tournées.
- Le Conseil a développé des stratégies de communication pour améliorer l'accès à l'information sur ses activités par les communautés artistiques de langue officielle en situation minoritaire. Ces mesures se sont traduites par des consultations et des discussions avec les artistes et les communautés, ainsi que la participation des chefs de service et des agents responsables aux réunions annuelles des associations représentatives.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- Le bilan des réalisations du Conseil des arts du Canada a été acheminé aux associations culturelles des communautés minoritaires de langue officielle ainsi qu'au Commissaire aux langues officielles. Tel que pour le plan d'action, l'état des réalisations est disponible sur demande.
- Lorsque le Conseil aura développé son site Internet, l'état de ses réalisations pour l'année 1995-1996 y sera disponible.

Katherine Berg (613) 566-4367

Coordonnatrice nationale

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

Ministre responsable: l'honorable John Manley

Présidente : Lynn Penrod

1. Principales réalisations au plan national

- Depuis sa création, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) s'est engagé à reconnaître et à promouvoir l'égalité d'accès de tous les chercheurs universitaires à ses programmes et le traitement équitable des demandes soumises dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Il a établi des pratiques de gestion et d'évaluation des demandes qui correspondent à ces objectifs. Une de ces pratiques consiste à exiger une représentation équitable des deux groupes linguistiques au sein des comités de sélection.
- Dans le cas du programme des bourses de doctorat, qui exige une présélection dans les universités, le CRSH a pris des mesures pour assurer un traitement équitable de toute demande soumise dans la langue officielle autre que celle de l'établissement.
- Le Conseil avait engagé des pourparlers qui auraient mené à un partenariat pour appuyer un nouveau programme de recherche sur la situation des minorités de langue officielle au Canada et les facteurs de leur épanouissement. Il a cependant dû abandonner ce projet en raison des sérieuses compressions budgétaires auxquelles il doit présentement faire face.
- Le CRSH continue d'appuyer, dans le cadre de ses programmes réguliers de subventions et de bourses, des recherches portant sur la dualité linguistique canadienne et l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada. Une liste exhaustive de ces projets pour la période 1991-1992 à 1996-1997 a été produite et sera mise à jour annuellement.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- Le CRSH a distribué des copies de son bilan des réalisations de 1995-1996 à l'interne et l'a fait parvenir aux coordonnateurs nationaux et aux institutions pertinentes (selon le mandat du CRSH) des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Le CRSH a également distribué des copies de son bilan des réalisations au Commissaire aux langues officielles et aux membres du Comité mixte permanent des langues officielles.

France Landriault (613) 992-5125 *Coordonnatrice nationale*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Ministre responsable: l'honorable Lloyd Axworthy

1. Principales réalisations au plan national

• Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a accordé une aide financière à plusieurs groupes francophones oeuvrant sur la scène nationale et internationale : la Société nationale de l'Acadie, l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration française, l'Association internationale francophone des Aînés, l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et l'Université des réseaux d'expression française, la Fédération internationale des professeurs de français, le Conseil international des études francophones, l'Association canadienne d'éducation de langue française, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, l'Agence de coopération pour l'intégration des personnes handicapées et la Fondation Paul-Guérin Lajoie-dictée PGL.

2. Principales réalisations au plan régional

- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a continué d'appuyer la participation du Nouveau-Brunswick à la Francophonie par l'entremise d'une contribution au gouvernement de cette province.
- Le Ministère a également appuyé financièrement plusieurs groupes anglophones au Québec par l'entremise de son programme Promotion des arts.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- Les réalisations du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont été tirées de son Rapport annuel 1996 sur la mise en oeuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles. Ce rapport a été diffusé aux groupes représentant les communautés minoritaires de langue officielle à travers le pays.
- Le Ministère a également fait parvenir son bilan des réalisations au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.

Michael Kamoff-Nicolsky (613) 992-9249

Coordonnateur national

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Ministre responsable : l'honorable Ralph Goodale

1. Principales réalisations au plan national

- Mise en oeuvre du Service électronique d'information d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada pour faciliter l'accès à des renseignements sur les nouvelles, le commerce, les politiques, le prix des produits, les règlements, les programmes fédéraux du secteur agroalimentaire, l'agroscience et la technologie ainsi qu'aux fonctionnaires pertinents et aux connaissances technologiques.
- Séminaires avec les clients sur la sécurité des aliments et les programmes d'amélioration.
- Rencontres avec les producteurs et les expéditeurs sur les problèmes d'exportation aux É.-U.
- Séminaires avec l'industrie sur le financement des exportations.
- Coordination d'une consultation avec l'industrie agro-alimentaire sur les programmes de mise en marché.
- Publications sur les programmes offerts par le Ministère, et articles publiés dans la presse spécialisée de langue minoritaire.
- Participation à trois rencontres de consultation entre des ministères et organismes fédéraux et des représentants des communautés minoritaires de langue officielle.
- Rencontres avec des représentants des minorités francophones et anglophones pour connaître leurs priorités dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.
- Révision de programmes tels que le Programme national de la gestion d'entreprise agricole, afin de les rendre plus accessibles aux minorités francophones et anglophones oeuvrant dans les domaines reliés aux activités du Ministère.
- Le Ministère a amorcé un exercice d'évaluation afin d'étudier l'impact de certaines de ses activités sur les communautés de langue officielle vivant en milieu rural.
- Le Ministère a collaboré avec d'autres organismes fédéraux, notamment le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et l' Agence de promotion économique du Canada Atlantique, en vue d'offrir un service plus complet aux communautés de langue officielle.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- Le Ministère fait parvenir son état des réalisations aux gestionnaires de chacune de ses directions générales ainsi qu'aux gestionnaires régionaux.
- L'état des réalisations est envoyé à toutes les associations faisant partie de la liste fournie par le ministère du Patrimoine canadien, ainsi qu'aux organismes gouvernementaux dont le mandat porte sur le développement régional.
- Des exemplaires sont également envoyés au Commissaire aux langues officielles, à la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor, ainsi qu'au Comité mixte permanent des langues officielles.

Claude R. Desrochers (613) 759-6453

Coordonnateur national

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Ministre responsable : l'honorable Lucienne Robillard

1. Principales réalisations au plan national

- Bonne participation aux consultations organisées par le ministère du Patrimoine canadien dans toutes les régions et à l'échelle nationale, ce qui a permis de développer des plans d'action qui reflètent les besoins de bon nombre des groupes minoritaires de langue officielle.
- Le Ministère a accepté d'inclure et de distribuer de l'information sur la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) dans sa trousse *Votre avenir est-il au Canada?*
- Le Ministère s'est engagé à distribuer et à exposer dans ses bureaux à l'étranger le vidéo *Une francophonie à découvrir*, document produit par la FCFA.
- La secteur international a continué de créer et de diffuser des documents promotionnels sur l'immigration et offre des documents d'information à l'intention des visiteurs faisant la promotion de la dualité linguistique du Canada dans toutes ses missions à l'étranger.
- Le secteur des affaires publiques a conçu pour les jeunes de 10 à 17 ans un jeu informatique appelé *Destination Canada 2232* qui a été mis à l'essai dans des écoles francophones et anglophones; ce jeu permettra aux élèves de mieux comprendre le processus d'immigration du Canada.
- Le secteur des affaires publiques participe à la création d'outils de communication favorisant la nouvelle façon du Ministère de faire affaire avec le secteur privé, d'autres paliers de gouvernement et les organismes d'aide aux immigrants.
- On a produit à l'intention des adolescents des deux groupes linguistiques une nouvelle publication intitulée *Nouvelles amitiés* et qui traite de l'expérience des jeunes qui s'établissent au Canada.
- La Direction générale de la politique, de la planification et de la recherche stratégique tient compte de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans l'élaboration et la révision de ses politiques.

2. Principales réalisations au plan régional

- Des représentants régionaux ont consulté les fournisseurs de services des collectivités minoritaires francophones et anglophones sur la délégation du programme d'Établissement aux secteurs public et privé. Un nouveau système de gestion des données permet maintenant à l'Établissement d'analyser les données sur les profils sociaux, linguistiques et économiques des clients, et, par conséquent, de fournir des renseignements plus exacts sur les besoins et les services nécessaires dans les deux langues officielles dans tout le Canada.
- L'Établissement continue d'administrer et d'offrir de façon efficiente et profitable des services aux nouveaux arrivants et aux collectivités qui les accueillent. Dans le cas d'une collectivité parlant la langue officielle minoritaire, cette langue devient la principale langue d'intégration, comme à Vanier dans la région d'Ottawa.

- Les cours de la citoyenneté ont continué à promouvoir la dualité linguistique du Canada pendant leurs activités. Il y a eu des cérémonies spéciales de remise des certificats de citoyenneté dans des écoles de la minorité francophone dans toutes les provinces, afin de sensibiliser les nouveaux arrivants à la dualité linguistique du Canada et aux principes de la *Loi sur les langues officielles*, qui fait la promotion de l'usage des deux langues dans notre société.
- La région de l'Atlantique du Ministère a collaboré étroitement avec les groupes locaux de langue officielle minoritaire afin d'organiser divers événements pour les bureaux de la citoyenneté.
- Des agents de la région du Québec ont rencontré des associations de langue anglaise pour répondre à leurs besoins en matière de communication. Les bureaux locaux travaillent activement avec les associations de la communauté anglophone pour concevoir et offrir des cours individuels d'instruction civique quand le nombre de participants est insuffisant dans la collectivité pour que ces cours soient offerts de façon continue. À la demande du directeur administratif de l'organisme Voice of English Quebec, le Ministère a fourni des données statistiques pour l'aider dans la rédaction d'un rapport.
- Le gestionnaire du Ministère à St. John's (Terre-Neuve) est membre du comté mixte sur les langues officielles, ce qui permet une meilleure compréhension du dossier dans cette région.
- Les responsables du programme d'Établissement régional de l'Ontario ont pris des dispositions et obtenu du financement (90 000 \$) pour offrir, grâce à un fournisseur de services appelé *La Magie des lettres*, des cours de français aux nouveaux arrivants dans la région d'Ottawa-Carleton.
- Des réunions ont eu lieu à Toronto entre des groupes d'immigrants de langue française et le groupe de l'Établissement pour discuter de divers projets et du financement visant à faciliter l'établissement des nouveaux arrivants en Ontario.
- La Fédération franco-colombienne (FFC) et le Ministère sont parvenus à une entente qui cherche à promouvoir la FFC auprès des nouveaux arrivants, et ce, en incluant un dépliant de l'organisme dans la trousse d'accueil.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- Les coordonnateurs régionaux responsables de la mise en oeuvre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles informeront les organismes des communautés minoritaires de langue officielle de la disponibilité de leur état des réalisations et le distribueront sur demande.
- L'état des réalisations sera disponible sur le réseau Internet.
- Des copies du bilan des réalisations ont été envoyées au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.

Monique Tremblay (613) 941-7748 Coordonnatrice nationale

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Ministre responsable : l'honorable Pierre Pettigrew

1. Principales réalisations au plan national

- Pour assurer une mise en oeuvre efficace de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, le Ministère a confié cette responsabilité à Mme Monique Collette, directrice générale des communications, et a nommé une équipe de personnes pour gérer ce dossier au niveau national sous la direction de Mme Michelle Hamelin, coordonnatrice nationale.
- Le Ministère a ajouté une disposition dans la Partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* qui énonce les sept lignes directrices qui sous-tendront les nouvelles ententes fédérales-provinciales. Les mesures actives devront, entre autres, permettre d'offrir les services au public dans l'une ou l'autre des deux langues officielles là où l'importance de la demande le justifie.
- Le Ministère participe à toutes les réunions interministérielles organisées par le ministère du Patrimoine canadien avec les groupes communautaires francophones et anglophones en situation minoritaire pour présenter ses programmes et services, pour établir des liens avec les représentants des communautés et pour connaître les besoins de celles-ci et leurs priorités.
- Le Ministère a appuyé la mise en place et le bon fonctionnement du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC) parrainé conjointement par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et le Conseil canadien de coopération (CCC).
- Pour donner suite au travail du CARHFC, le Ministère continue de travailler avec la FCFA et le CCC pour établir un mécanisme de collaboration étroite avec les communautés francophones minoritaires.

2. Principales réalisations au plan régional

- La responsabilité de la mise en oeuvre du plan d'action au niveau régional a été déléguée aux directeurs généraux régionaux et sous-ministres adjoints régionaux qui sont appuyés par un coordonnateur dans chaque province et territoire.
- Les représentants du Ministère participent aux réunions et assemblées annuelles et aux colloques organisés par les différentes associations minoritaires. Un stand d'information est installé lorsque c'est approprié.
- Le Ministère annonce dans la presse minoritaire et utilise les services des radios communautaires et de la Société Radio-Canada pour informer la population minoritaire de langue officielle des changements concernant la *Loi sur l'assurance-emploi*, ses programmes et services et pour promouvoir les postes disponibles sur le marché du travail au niveau local.

- Des séances d'information pour les employés ont été organisées dans chaque région. Des renseignements sur les organismes et sur les associations des communautés minoritaires de langue officielle ont été distribués aux gestionnaires et aux employés qui traitent régulièrement avec celles-ci.
- Chaque région a établi un plan de communication interne et externe et assure la coordination des projets et des interventions auprès de la clientèle minoritaire de langue officielle.
- Le Ministère a appuyé plusieurs projets dont la formation à distance pour les francophones avec des collèges communautaires et universitaires dans plusieurs régions.
- Le Ministère a appuyé des clubs d'emploi et de placement autant dans les communautés minoritaires francophones qu'anglophones.
- Le Ministère a également appuyé certains projets, notamment la fondation d'un journal francophone à Calgary et celle d'une radio communautaire à Chéticamp (Nouvelle-Écosse).
- Le Ministère a participé à l'accroissement des compétences et à l'acquisition de connaissances par des prestataires d'assurance-chômage pour leur permettre de retourner sur le marché du travail. (À noter que ces activités de formation de la main-d'oeuvre ont eu lieu avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'assurance-emploi* et le retrait du gouvernement fédéral du domaine de la formation.)

NOTE : *Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.*

3. Diffusion de l'état des réalisations

• L'État des réalisations sera diffusé à l'interne auprès de tous les cadres supérieurs et de tous les gestionnaires et, à l'externe, auprès des associations francophones et anglophones des communautés minoritaires de langue officielle.

Michelle Hamelin (819) 997-5771 *Coordonnatrice nationale*

MINISTÈRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Ministre responsable: l'honorable Jon Gerrard

1. Principales réalisations

- Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien a mis sur pied une équipe chargée de l'article 41 comportant une structure de responsabilisation relevant des sous-ministres adjoints régionaux et bénéficiant d'un soutien ministériel à Edmonton et Ottawa pour les communications et la planification stratégique.
- De concert avec Patrimoine canadien, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien a obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor de consacrer la somme de 5 millions de dollars au Programme d'identité canadienne du ministère du Patrimoine canadien qui sert, entre autres, à appuyer des programmes de soutien aux minorités francophones de l'Ouest.
- Le Ministère a fait des envois sur ses services à tous les organismes francophones de l'Ouest et il a désigné des bureaux pour les communications futures.
- Le Ministère a travaillé avec l'*Association des municipalités bilingues du Manitoba* et son *Conseil de développement économique* auquel il a affecté la somme de 750 000 \$ (250 000 \$ par année pendant trois ans).

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- Le plan d'action et l'état des réalisations ont été diffusés à tous les organismes francophones de l'Ouest et aux groupes nationaux.
- Le Ministère a également fait parvenir son bilan des réalisations au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanant des langues officielles.

Guy R. Brunet (613) 954-3933

Coordonnateur national

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Ministre responsable: l'honorable John Manley

1. Principales réalisations au plan national

- Centres de services aux entreprises : huit Comités provinciaux consultatifs des usagers CSEC, sur un total de neuf, comprennent maintenant des représentants de la communauté minoritaire de langue officielle. Ces comités n'avaient pas de représentants des communautés auparavant.
- Projet d'accès communautaire : seize communautés de langue officielle dans sept provinces ont reçu une aide financière pour créer un accès à l'inforoute.
- Réseau scolaire canadien : un comité sur les questions francophones a été créé en vue de consolider le contenu français du RESCOL et de s'assurer que la technologie n'est pas un handicap à l'utilisation du RESCOL en français.
- Ordinateurs pour écoles : nous avons envoyé à plus de 250 associations de langue officielle minoritaire à travers le Canada un communiqué décrivant le programme ainsi que le processus de présentation d'une demande d'ordinateurs.
- Francophonie : Industrie Canada a participé pleinement au Sommet de Cotonou sur l'inforoute en décembre 1995 et a joué un rôle stratégique pour promouvoir l'importance et le bien fondé de l'inforoute en français sur le plan international.
- Accès à Internet dans les deux langues officielles : Industrie Canada a contribué à la création du Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF) à Edmunston, N.-B. qui développera notamment un répertoire des ressources en français sur l'inforoute.
- Sociétés d'aide au développement des collectivités : le profil démographique des SADC de l'Ontario a été établi et nous avons contacté les SADC comprenant une communauté de langue officiele minoritaire représentant 5 % ou plus de leur population pour obtenir leurs suggestions sur la manière d'associer davantage ces communautés au développement économique de leur région.
- Office de propriété intellectuelle du Canada: l'OPIC a fait huit exposés à des groupes minoritaires du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Manitoba pour présenter les programmes du Ministère.
- Diffusion du plan : nous avons diffusé notre plan d'action auprès de 268 associations de langue officielle à travers le Canada.

 Communications internes: nous avons publié dans le bulletin interne d'Industrie Canada, ARGUS, un article expliquant aux 5 500 employés du Ministère l'essentiel de nos obligations vis-à-vis l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et le plan d'action du Ministère pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle.

2. Principales réalisations au plan régional

- Pacifique : exposé sur l'article 41 de la LLO fait aux employés d'Industrie Canada à Vancouver.
- Prairies et Territoires du Nord-Ouest : pleine participation aux quatre tables de concertation avec les communautés de langue officielle et contacts soutenus et fréquents avec la communauté d'affaires.
- Ontario: une dizaine de personnes à travers l'Ontario ont été identifiées pour participer aux tests de la phase BETA en français de STRATEGIS, nouveau site WEB d'Industrie Canada sur les produits d'information.
- Québec : rencontres organisées pour la réalisation d'un projet de commercialisation de productions théâtrales anglo-québécoises pour le marché de la Nouvelle-Angleterre.
- Atlantique : nomination d'un agent bilingue dans chaque bureau provincial afin de transmettre l'information aux communautés minoritaires de langue officielle.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- Le Ministère a fait parvenir son état des réalisations aux organismes des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire et au Commissaire aux langues officielles.
- Disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://info.ic.gc.ca

Dominique Veilleux (613) 954-4083 Coordonnatrice nationale

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ministre responsable : l'honorable Allan Rock

1. Principales réalisations

- Mise en oeuvre de mesures nécessaires pour que dans les provinces où il y a une population francophone importante, les associations de juristes d'expression française de *common law* (AJEF) soient maintenant représentées au sein des comités consultatifs de ces provinces.
- Les membres des associations de juristes d'expression française ont été invités à plusieurs reprises au cours de l'année 1995-1996 à soumettre leur candidature à des postes de juges. Cette invitation a été transmise par le ministre et le sous-ministre ainsi que par le Commissaire à la magistrature fédérale dans le cadre d'allocutions devant les membres des différentes AJEF ainsi que par le biais d'ateliers sur le processus de nomination des juges organisés par le bureau du Commissaire à la magistrature fédérale lors des réunions annuelles des associations.
- Le ministère de la Justice collabore étroitement avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO).
- En 1995-1996, le PAJLO a subi un important exercice de recadrage. Les objectifs du programme ont été élargis pour inclure la création d'outils de vulgarisation et de sensibilisation.
 Dans la même optique, les critères de financement des projets ont été revus pour les adapter aux nouveaux objectifs.
- De nouveaux produits ont été développés en 1995-1996 par les organismes qui sont membres du PAJLO : vidéo, procès simulé, guide du praticien sur disquettes (Ontario).
- Le ministère de la Justice a mis sur pied le comité sur le bijuridisme législatif afin d'être en mesure de rédiger des textes de loi qui tiennent mieux compte des besoins des quatre auditoires canadiens : les francophones régis par le droit civil ou par la *common law* et les anglophones régis par le droit civil ou la *common law*.
- Les demandes de financement pour des projets visant les groupes minoritaires de langue officielle sont considérées de façon particulière par le Ministère. De plus, ces groupes sont ajoutés à la liste de diffusion des trousses d'information du Ministère en matière de financement.
- Le Ministère fournit depuis 1994 l'accès gratuit à son réseau ACJN aux associations de juristes d'expression française et a de plus créé une conférence PAJLO à leur intention. Ceci représente un investissement de l'ordre de 70 000 \$ de la part du Ministère.

- Le Groupe du droit des langues officielles du Ministère a offert différents ateliers à tous les conseillers juridiques du Ministère sur les articles 25 et 91 et sur la partie VII de la Loi sur les langues officielles (LLO), de même que des ateliers sur les droits linguistiques dans l'administration de la justice (articles 530 et 530.1 du Code criminel et Partie III de la LLO) aux procureurs civils et criminels du bureau de Montréal.
- Le Ministère à fait une mise à jour de l'information sur les articles 16 à 23 de la *Charte des droits et libertés* dans les *Fiches relatives à la Charte* distribuées à tous les conseillers juridiques du Ministère.
- Le Groupe du droit des langues officielles du Ministère a traité de la Partie VII de la LLO
 dans les avis juridiques ayant trait à la prestation des services au public, aux ententes
 fédérales-provinciales et aux subventions et contributions financières du gouvernement du
 Canada.
- Le Ministère a participé activement à la mise en oeuvre et à l'interprétation des droits linguistiques dans le cadre de litiges devant les tribunaux de diverses provinces.
- Dans le cadre de la réforme des tribunaux administratifs, plusieurs organismes ont été consultés. Le projet de réforme précise que les justiciables ont des droits linguistiques devant les tribunaux fédéraux en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.
- Le chapitre sur l'utilisation des langues officielles devant les tribunaux dans le *Guide du contentieux* utilisé par les procureurs du Ministère a effectivement été élaboré et sera inclus dans la prochaine édition du Guide.
- Enfin, un rappel a été fait aux responsables des différents services juridiques ministériels pour que la révision des mémoires au Cabinet tienne compte des articles 16 à 23 de la *Charte*.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- Le ministère de la Justice a diffusé le bilan des réalisations à l'interne, aux cabinets du ministre et du sous-ministre, aux chefs de secteur, aux gestionnaires, via notamment une lettre portant la signature du sous-ministre délégué, Droit civil et Gestion ministérielle. Les employés seront informés par l'entremise d'un bulletin du sous-ministre et seront invités à soumettre leurs commentaires.
- Le bilan des réalisations sera distribué lors de la Semaine nationale de la francophonie et de la Journée du droit 1997. Un montage illustrant un aspect du bilan, par exemple le bijuridisme législatif, sera préparé en vue de ces événements.

Carole Johnson (613) 957-4391 Coordonnatrice nationale

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

1. Principales réalisations au plan national

- Signature d'une entente pour le développement des communautés avec 18 organismes nationaux de la francophonie hors Québec le 9 février 1996. Signature de telles ententes en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), au Yukon, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Québec avec la communauté anglophone.
- Appui apporté au financement de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde dans toutes les provinces et territoires.
- Promotion du français et de l'anglais au moyen d'ententes avec toutes les provinces (sauf l'Alberta et la Colombie-Britannique) et les territoires.
- Appui financier apporté au développement de la radio communautaire et à la réalisation de projets tels que la création d'un réseau télématique et d'un site Internet, la diversification financière et la préparation des dossiers d'implantation des radios communautaires de Prescott-Russell et Nipissing en Ontario, de Port-au-Port à Terre-Neuve et de Rivière-la-Paix en Alberta.
- Promotion de la dualité linguistique par la création d'un site Internet, la tenue de la troisième édition du concours À vos crayons!, la participation aux activités de la Semaine nationale de la Francophonie, de La Dictée P.G.L. et de La Dictée des Amériques.
- Appui financier apporté à la Fédération de la jeunesse canadienne-française pour la planification d'une série d'initiatives-jeunesse (stages pour jeunes).
- Aide financière apportée à la production d'une trousse de francisation par la Commission nationale des parents francophones.
- Appui financier apporté à la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, à la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et à l'Alliance des radios communautaires (ARC) pour la création de sites Internet.
- Préparation d'un répertoire de salles de spectacles destiné à faciliter l'organisation de tournées au sein de la francophonie canadienne et appui à la création du premier réseau pancanadien de la chanson sous l'égide de Coup de coeur francophone.
- Financement d'une vingtaine de festivals dont le *Hiawatha Festival of the Arts* dans les Laurentides (Québec) et les festivals francophones de Vancouver et de Tracadie (N.-B.).
- Assouplissement d'un des critères d'admission au Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition afin de permettre aux maisons d'édition des minorités de langue officielle d'avoir un meilleur accès à l'aide gouvernementale.

• Tenue du colloque «Langues officielles et économie» en mai 1995. Mise en marche de six projets de recherche sur ce thème.

2. Principales réalisations au plan régional

- Appui apporté à la cause judiciaire touchant la gestion scolaire en Colombie-Britannique.
- Participation financière dans la construction de l'école Émilie-Tremblay et d'une garderie adjacente, à Whitehorse (Yukon).
- Négociation et signature d'une entente sur la gestion scolaire francophone en Nouvelle-Écosse; appui financier apporté à la communauté franco-ténoise et au gouvernement territorial pour la mise en place de la gestion scolaire aux T.N.-O.
- Participation à la réalisation de projets tels que la construction de l'École de génie électrique de l'Université de Moncton, la mise en place d'un réseau de collèges francophones en Ontario et de centres scolaires et communautaires à Régina et Prince Albert, l'agrandissement de l'école anglophone de Grosse-Île aux Îles-de-la-Madeleine et la création du Centre de théâtre francophone d'Ottawa et de la Cité francophone à Edmonton.
- Appui financier du ministère du Patrimoine canadien à l'Association franco-yukonnaise pour l'établissement d'un plan de développement économique.
- Attribution d'une subvention à l'Association canadienne-française de l'Alberta pour la préparation d'un plan d'action provincial en matière de tourisme.
- Soutien financier apporté à la création, le 1er novembre 1995, du Conseil de développement économique du Manitoba.
- Participation à la réfection du couvent et du musée des Soeurs grises de Saint-Boniface, Manitoba.
- Appui financier apporté, entre autres, à la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (Fonds d'avenir), au projet Grand Nord, aux T.N.-O. et à la mise sur pied d'une fondation franco-albertaine dans le but de diversifier les sources de revenu du monde associatif.
- Participation de Parcs Canada à la promotion du centre culturel de Ponteix auprès des visiteurs du Parc national des Prairies (Saskatchewan).
- Établissement d'une politique régionale sur la composition des comités de révision du Programme d'appui aux musées qui fait une place aux francophones de l'Ontario.
- Appui financier apporté à la *Quebec Drama Federation* pour mettre au point une stratégie de promotion destinée aux touristes provenant de la Nouvelle-Angleterre.
- Appui financier du Ministère à la réalisation de six projets mis de l'avant par la communauté anglo-québécoise portant sur la concertation interministérielle et l'autofinancement.
- Soutien financier apporté au Musée du Madawaska et au Musée acadien de l'Université de Moncton.

- Appui financier du Ministère pour la tenue d'un concert acadien lors des célébrations qui se sont déroulées à la forteresse de Louisbourg, en Nouvelle-Écosse, à l'été 1995.
- Soutien financier apporté à la création de la Société de développement de la Baie acadienne à l'Île-du-Prince-Edouard et à la tenue d'un forum sur la création de produits touristiques.
- Mise sur pied de deux tables de concertation pour faire avancer les dossiers de l'enseignement à distance et du développement économique de la péninsule de Port-au-Port, à Terre-Neuve.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

• Le Ministère a fait parvenir son état des réalisations aux organismes des communautés minoritaires de langue officielle et au Commissaire aux langues officielles.

Pierre Goulet (819) 997-7584 Coordonnateur national

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Ministre responsable : l'honorable David C. Dingwall

1. Principales réalisations au plan national

- Des représentants de Santé Canada ont participé à toutes les rencontres consultatives organisées par le ministère du Patrimoine canadien, tant celles avec les groupes nationaux que celles qui ont eu lieu dans les régions en novembre et en décembre 1995.
- Des appels annuels de projets ont été envoyés aux communautés, les invitant à soumettre des demandes de financement dans le cadre des programmes de Santé Canada.
- La Direction des communications de Santé Canada a fait parvenir ses communiqués à la presse et aux organismes cadres des communautés minoritaires de langue officielle.
- En collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, Santé Canada a appuyé un projet de production et de distribution d'une trousse éducative conçue pour aider les jeunes enfants des collectivités francophones minoritaires à maîtriser le français. La trousse servira aux parents et aux éducateurs à préparer les enfants, surtout ceux d'âge préscolaire dont seulement un des parents parle français, à fréquenter une école francophone.
- Le Ministère appuie aussi un projet qui permettra d'élaborer des stratégies d'intervention afin d'aider à créer un milieu non sexiste en éducation physique.
- Au cours de l'exercice financier 1995-1996, Santé Canada a engagé des fonds d'une valeur de plus de 4,5 millions de dollars pour des projets annuels ou pluriannuels au service des communautés. Au total, presque 2 millions de dollars ont été versé à 50 groupes en 1995-1996. Parmi ces projets, on remarque la contribution de 200 000 \$ remise à la Commission nationale des parents francophones pour son programme national de francisation de la petite enfance.

2. Principales réalisations au plan régional

- En plus des coordonnateurs national et régionaux, Santé Canada a désigné des personnesressources pour chaque province et chaque territoire pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.
- Le Ministère a fait partie du groupe de travail fédéral pour venir en aide au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard qui veut améliorer la prestation de ses services en français à la communauté acadienne. Jusqu'à présent, Santé Canada a fourni des brochures en français, ainsi que de la documentation sur le modèle québécois de prestation de services de santé à la communauté anglophone de cette province.
- Au Nouveau-Brunswick, on a mis sur pied un programme visant à donner aux parents et aux jeunes les moyens de prévenir ou d'atténuer les problèmes liés à la consommation de drogues ou d'alcool.

- Dans le cadre de ce programme, on a également mis sur pied un comité provincial et dix comités régionaux d'orientation. On a mené une étude sur l'utilisation des programmes de prévention dans les districts scolaires francophones. De plus, on a préparé une stratégie de promotion et d'implantation de ce type de programme. Ainsi, on a fourni les ressources nécessaires à chacune des régions afin de créer des partenariats permettant de former des bénévoles qui oeuvrent dans les différents programmes de prévention.
- Le Ministère a mis sur pied un comité d'orientation et de mise en oeuvre dans la région de l'Outaouais. Ce comité, formé de représentants d'organismes et d'employeurs, de jeunes et de parents, a pour objet de répondre aux besoins de la communauté anglophone de cette région.
- Santé Canada a mis en place un programme de sensibilisation dans la communauté francophone de Dubreuilville en Ontario.
- En Alberta, le Ministère a développé un plan de promotion de la santé pour les Franco-Albertains. Ce projet accroîtra l'accès et le recours aux services et aux programmes offerts en français.
- Dans la région de Rivière-la-Paix, en Alberta, un comité directeur multidisciplinaire, représentant les divers partenaires de la collectivité francophone de l'Alberta qui s'intéressent à la promotion de la santé, a reçu une aide financière du Ministère pour un projet d'évaluation des besoins et des ressources communautaires en ce qui concerne la lutte au tabagisme.
- Dans la région de la Colombie-Britannique et du Yukon, Santé Canada a appuyé un projet qui permet aux aînés francophones isolés de mieux prendre soin de leur santé et ainsi d'être plus autonomes. Le projet sera mis en oeuvre à trois endroits en Colombie-Britannique : Victoria, Coquitlam et Powell River.
- En 1995-1996, Santé Canada a fourni des services de santé aux francophones du Yukon. Il est prévu qu'au cours de l'exercice 1996-1997, ces services soient transférés au gouvernement du Yukon.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- L'état des réalisations est distribué aux organismes nationaux et provinciaux représentant les communautés minoritaires de langue officielle, selon les listes fournies par le ministère du Patrimoine canadien.
- Un exemplaire de l'état des réalisations est envoyé au Commissaire aux langues officielles, ainsi qu'aux coprésidents du Comité mixte permanent des langues officielles.
- Au cours de l'exercice financier 1996-1997, les réalisations de Santé Canada au chapitre de la mise en oeuvre de l'article 41 feront l'objet d'un article dans *Intracom*, le bulletin d'information destiné aux employés du Ministère.

Lise Lavoie (813) 954-2878 Coordonnatrice nationale

OFFICE NATIONAL DU FILM

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps Présidente : Sandra MacDonald

1. Principales réalisations au plan national

- L'Office national du film (ONF) a réussi à conserver, malgré d'importantes compressions budgétaires, une partie de ses ressources pour la production de films en français à l'extérieur du Québec.
- L'enveloppe budgétaire pour la coproduction en français a été augmentée et plusieurs coproductions sont en cours à travers le pays.
- L'Office a lancé son site WEB bilingue le 7 septembre 1995, afin de permettre aux communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont reliées au réseau Internet de pouvoir consulter l'ensemble de sa filmographie et d'avoir ainsi accès à une foule de renseignements sur l'organisme.
- Grâce à une ligne sans frais 1 800, les communautés de langue officielle en situation minoritaire peuvent commander des vidéos et obtenir de l'information sur les activités de l'ONF 7 jours sur 7.
- Les modules 3 et 4 de *Pour tout dire* ont été lancés en 1995-1996.

2. Principales réalisations au plan régional

- L'ONF a conclu de nombreuses préventes avec Radio-Canada sur le réseau régional et les discussions se poursuivent pour continuer d'améliorer la situation.
- L'ONF a assuré l'accès à sa collection de vidéos de langue française grâce à plusieurs ententes de partenariat avec les organismes suivants :

Vancouver : le Centre culturel francophone

Edmonton : le Conseil scolaire francophone d'Edmonton **Winnipeg :** la Bibliothèque municipale de Saint-Boniface

Halifax : la Bibliothèque publique d'Halifax **Moncton :** la Bibliothèque publique de Moncton

- Le publipostage aux clients institutionnels et éducatifs du milieu anglophone québécois s'est poursuivi.
- Au cours de l'exercice 1995-1996, plus de 900 productions de langue anglaise ont été transférées sur vidéodisque pour permettre aux anglophones de visionner sur demande les titres de l'ONF à la CinéRobothèque, qui est située à Montréal. Grâce au projet CinéRoute, il est également possible de visionner ces productions à distance à l'Université McGill.

 Des visionnements des titres du Programme anglais ont eu lieu régulièrement à ONF Montréal auxquels ont été invités les principaux groupes communautaires anglophones. De plus, des annonces publicitaires ont paru dans les hebdomadaires *Hour* et *The Mirror* pour attirer davantage le public anglophone.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- L'ONF enverra l'état des réalisations 1995-1996, sans frais, à toute personne qui en fera la demande.
- Disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.onf.ca

Laurie Jones (514) 283-9247 Coordonnatrice nationale

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Ministre responsable : l'honorable Diane Marleau Président : Georges C. Clermont

1. Principales réalisations au plan national

- Révision des critères d'admissibilité aux Prix Envol vers la liberté dans la catégorie Prix de l'alphabétisation : Accomplissement personnel. Huit prix sont maintenant décernés à un francophone et à un anglophone de chacune des quatre régions du Canada (Atlantique, Québec, Ontario et l'Ouest). Auparavant, le prix n'était décerné qu'à deux personnes.
- Dons en espèces remis à un organisme d'alphabétisation, au choix de chaque lauréat.
- Établissement d'une alliance stratégique avec la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français. L'organisme a utilisé son vaste réseau pour promouvoir les Prix Envol vers la liberté dans les collectivités francophones d'un océan à l'autre et il a permis à la Société canadienne des postes de faire passer son message à des communautés francophones minoritaires dans l'ensemble du Canada.
- Lauréat du Prix Étoile de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français pour son appui à la cause de l'alphabétisation dans les collectivités francophones de l'ensemble du Canada.
- Émission d'un nouveau timbre philanthropique en vue de réitérer l'importance de l'alphabétisation; la surtaxe de cinq cents provenant de la vente de chaque timbre sera remise à des organismes d'alphabétisation francophones et anglophones pour la mise en oeuvre de programmes d'alphabétisation en milieu familial et d'autres projets.
- Don de lithographies encadrées du symbole canadien de l'alphabétisation à des groupes et à
 des organismes d'alphabétisation francophones et anglophones afin de leur permettre de
 recueillir des fonds pour leurs programmes d'alphabétisation.
- Production continue des Minutes du patrimoine, courts sujets d'une minute, réalisés en français et en anglais, qui relatent des moments importants de l'histoire du Canada; publication de la revue pédagogique Le Courrier du patrimoine, diffusée dans les deux langues officielles et distribuée trois fois l'an aux maisons d'enseignement et au personnel enseignant du Canada ainsi qu'aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire.
- Mise en oeuvre à l'échelle nationale de programmes de rédaction, tels que le *Programme de lettres au Père Noël* (qui, en 1995, a reçu le Prix d'excellence de la Société canadienne des relations publiques) et À vos plumes!, nouveau concours bilingue de rédaction de lettres qui a été créé en 1996 pour encourager les jeunes Canadiens à utiliser l'écriture comme moyen d'exprimer leur créativité.

- Émission, en novembre 1995, de 15 millions de timbres consacrés à La Francophonie, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique. Le timbre, dont le dévoilement a eu lieu au Parlement le 20 mars, Journée internationale de la francophonie, rend hommage à des particuliers, à des groupes et à des associations qui préconisent l'utilisation du français dans les communications.
- Contribution d'un pour cent des bénéfices avant impôts de la Société canadienne des postes, dont cinquante pour cent du budget des contributions sont versées à des organismes ou groupes qui appuient l'alphabétisation et qui oeuvrent dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

2. Principales réalisations au plan régional

- Don de la Société canadienne des postes à l'Éducacentre, centre d'alphabétisation s'adressant aux adultes francophones de la Colombie-Britannique, pour l'achat de matériel de traitement de texte.
- Rencontres réunissant des représentants de la Société canadienne des postes et de l'Association franco-yukonnaise en vue de répondre aux besoins des collectivités francophones du territoire.
- Rencontres réunissant des représentants de la Société canadienne des postes et de groupes anglophones du Québec pour discuter de questions liées à l'alphabétisation. Des exemplaires de la série sur l'alphabétisation, réalisée sur bandes vidéo, ont été mis à la disposition de plusieurs groupes intéressés du Québec. En outre, de nouveaux noms ont été ajoutés à la liste d'envoi de la publication Le Courrier du patrimoine.
- Don de la Société canadienne des postes à l'Université Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse, pour aider les étudiants à poursuivre leurs études en français.
- Remise d'un agrandissement encadré du timbre consacré à La Francophonie à une école francophone de Toronto afin qu'il soit installé bien en vue et qu'il rappelle la fierté des enseignants et des élèves à l'égard de la langue et de la culture françaises.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

- La Société compte acheminer une copie du bilan des réalisations au Commissaire aux langues officielles.
- Des exemplaires de l'état des réalisations seront également mis à la disposition des communautés minoritaires de langue officielle de l'ensemble du pays.

Robert Gauthier (613) 734-8596 Coordonnateur national

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps Président et directeur général : l'honorable Perrin Beatty

1. Principales réalisations au plan national

Le premier plan élaboré par la Société Radio-Canada (SRC) dans le cadre de la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* visait à présenter ce qui, selon elle, constitue l'essence de son mandat en région, en particulier en ce qui concerne les communautés de langue officielle en situation minoritaire. La production d'émissions pour les communautés et le reflet à la première chaîne et au RDI de la diversité des attentes, des valeurs, des intérêts et des besoins de ces communautés constituent l'apport essentiel de la Société Radio-Canada à l'affirmation et à l'épanouissement des communautés minoritaires. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des réalisations de la SRC en 1995-1996.

- L'arrivée sur les ondes du service spécialisé Réseau de l'information (RDI), auquel toutes les régions ont apporté des contributions originales.
- La grande majorité des stations régionales se sont assurées d'être présentes aux réunions annuelles des organismes de la communauté et de les couvrir sur les ondes et à l'antenne. Dans certains cas, des artisans de la SRC ont participé au conseil d'administration d'organismes régionaux/provinciaux. La SRC a également participé aux réunions organisées par le ministère du Patrimoine canadien à l'automne 1995 à travers le pays et au niveau national.
- Les stations de la SRC ont mis régulièrement à la disposition des communautés leur expertise technique pour l'organisation et l'enregistrement de spectacles, ainsi que la mise en scène de pièces de théâtre; des artisans de la SRC ont également prêté leurs services bénévolement comme animateurs et maîtres de cérémonie.
- Les stations de Radio-Canada ont diffusé de très nombreux messages d'intérêt public (par exemple, en Atlantique, on en a recensé environ 9 500 à la radio et plus de 4 000 à la télévision).
- Plusieurs régions ont préparé et envoyé dans les écoles des trousses d'information sur la Société Radio-Canada et les métiers qu'on y pratique. La Société a fait la promotion de ses activités en ondes mais aussi en utilisant les moyens dont disposent les communautés (revues ou journaux régionaux et locaux).

2. Principales réalisations au plan régional

- Les provinces de l'Atlantique et la région Ontario français et Outaouais ont produit pour RDI une moyenne de huit heures d'émissions hebdomadaires. Pour le service de base, ces régions ont produit en moyenne sept heures d'émissions régionales, sans compter les nombreuses contributions aux émissions réseau (Le Point, Le Point Média, La Semaine verte, Découverte, Second Regard, Le Jour du Seigneur) qui ont une forte visibilité et une grande crédibilité.
- Les provinces de l'Ouest, pour leur part, ont produit trois heures et demie d'émissions télévisuelles par semaine. La région Ontario français et Outaouais a également produit et diffusé

des émissions sur la culture (*Espace Libre*), l'économie (*Posséder mon entreprise*) et pour les jeunes (*Vidéo Clip*).

- De nombreuses émissions spéciales ont été produites par chaque région en fonction des événements (Couverture d'élections municipales, scolaires et provinciales, couverture du Sommet du G7 à Halifax, couverture du 275^e anniversaire de Louisbourg, Festival international de musique baroque de Lamèque, Festival du Voyageur, etc.), sans oublier les concours créés et organisés par Radio-Canada pour développer les talents locaux et leur permettre d'acquérir l'expérience du travail sur scène avec des professionnels (*Ontario Pop, La Brunante à la SRC, Tout Nouveau Tout Show*, les galas provinciaux et interprovinciaux de la chanson dans les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest).
- Généralement les stations régionales de radio ont produit plus de 48 heures d'émissions hebdomadaires : émissions d'affaires publiques, d'information, pour les jeunes et les agriculteurs, sans oublier les carnets communautaires. Des émissions spéciales ont trouvé également un créneau (ex. lecture d'un texte d'Antonine Maillet sur les stations des provinces de l'Atlantique, concours de contes de Noël où le texte gagnant est lu en ondes, les concerts de Noël, etc).
- En Saskatchewan, des échanges interculturels ont été organisés avec les collègues anglais de la SRC
- À l'Île-du Prince-Édouard, les travaux de construction du centre de production devant permettre la diffusion d'une édition locale de *Bonjour Atlantique* ont débuté et le Centre a commencé à produire en septembre 1996.
- Pour s'assurer que les émissions produites sont le reflet des communautés et que celles-ci en bénéficient, les stations ont maintenu des services de relations avec l'auditoire, un service de numéro 800. Certaines ont même procédé à des réunions d'évaluation d'émissions avec des membres de l'auditoire. La région Ontario français et Outaouais et les services anglais du Québec, entre autres, ont aussi organisé des tournées de consultation auprès des populations locales, ainsi que des rencontres avec les organismes provinciaux et leurs chefs de file.
- Les stations anglaises du Québec ont produit environ 4 950 heures d'émissions pour diffusion régionale et nationale; par exemple, en 1995-1996, le Québec a eu plus de 5 700 contributions aux programmes des réseaux anglais de télévision et de radio tout en assurant la production de quelque 25 matchs de hockey des Canadiens de Montréal.
- La SRC a apporté son aide en organisant des stages pour permettre la formation de jeunes artisans. La région Ontario français et Outaouais a permis à des jeunes de la Cité collégiale d'Ottawa de produire des émissions du bulletin d'information *Ce Soir*. Les services anglais au Québec ont offert un stage à des jeunes, ont enregistré des artistes locaux et ont apporté leur appui à de nombreuses activités mises de l'avant par des organisations charitables.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

• La Société Radio-Canada enverra l'état des réalisations 1995-1996, sans frais, à toute personne qui en fera la demande.

Hélène Gendron (613) 738-6976 *Coordonnatrice nationale*

STATISTIQUE CANADA

Ministre responsable : l'honorable John Manley

Statisticien en chef: Ivan P. Fellegi

1. Principales réalisations au plan national

- Élaboration d'un plan d'action triennal pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.
- Révision du programme actuel de consultation et de liaison avec les communautés minoritaires de langue officielle afin de mieux connaître leurs besoins prioritaires en matière d'information, compte tenu de la disponibilité des données et des coûts.
- Production d'un dépliant décrivant les données linguistiques et autres données intéressant les communautés minoritaires de langue officielle. Ce dépliant fut distribué aux associations communautaires figurant sur la liste d'envoi fournie par le ministère du Patrimoine canadien, ainsi qu'aux personnes-ressources des autres ministères fédéraux. Il est également disponible dans tous les bureaux régionaux de Statistique Canada.
- Des discussions préliminaires se sont tenues avec les associations communautaires au sujet des produits et services disponibles et elles se poursuivront en 1996-1997. Ces échanges permettront de rassembler les données du recensement les plus pertinentes en les ventilant à un niveau géographique assez détaillé, selon les besoins et les intérêts des communautés. Les données linguistiques du recensement de 1996 seront disponibles au quatrième trimestre de 1997.
- Élaboration d'un outil d'information (bulletin périodique) contenant des analyses de données d'enquête pour illustrer l'évolution des communautés minoritaires de langue officielle dans plusieurs domaines (démographie, économie, santé, alphabétisme, etc.) susceptibles d'intéresser les associations de ces communautés, les ministères fédéraux et d'autres utilisateurs.
- Des travaux préliminaires d'analyse des sujets reliés aux langues, selon l'Enquête sociale générale, ont eu lieu en 1995-1996.
- Des discussions préliminaires se sont tenues avec les représentants des autres ministères fédéraux et avec les associations pour explorer la possibilité d'une conférence. D'autres discussions en 1996-1997 permettront d'établir le degré d'intérêt et le niveau d'engagement que nécessiterait l'organisation d'un tel événement.
- Une étude sur les jeunes et les minorités de langue officielle a été réalisée en 1995-1996. Elle trace l'évolution de la population des jeunes entre 1971 et 1991.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

2. Diffusion de l'état des réalisations

- Une copie de l'état des réalisations et un nouveau dépliant qui présente une description des données de Statistique Canada et la manière d'y avoir accès, seront envoyés aux associations des communautés minoritaires de langue officielle qui figurent sur la liste fournie par le ministère du Patrimoine canadien. Les autres associations pourront obtenir des exemplaires auprès des bureaux régionaux de Statistique Canada avec lesquels elles sont en contact ou directement du coordonnateur national.
- À Statistique Canada, l'état des réalisations et le dépliant susmentionné seront mis à la disposition des employés par l'intermédiaire des directeurs de division.
- L'état des réalisations et le nouveau dépliant seront distribués au Commissaire aux langues officielles ainsi qu'aux membres du Comité mixte permanent des langues officielles.

Réjean Lachapelle (613) 951-3763 Coordonnateur national

TÉLÉFILM CANADA

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Président : Robert Dinan

1. Principale réalisation au plan national

• En 1995-1996, Téléfilm Canada a soutenu 364 nouveaux projets, dont 162 en production et 202 en développement. Les devis totaux de ces projets s'élèvent à plus de 400 millions de dollars. Les différents programmes de Téléfilm Canada ont permis d'investir dans certains projets, soit au niveau de l'élaboration, de la production, de la distribution, du marketing, du doublage, ainsi que des mini-traités et des coproductions.

2. Principales réalisations au plan régional

- Téléfilm Canada a participé financièrement à l'élaboration de deux documentaires et d'un long métrage de langue française dans la région de l'Atlantique, et au développement d'un documentaire de langue française en Alberta.
- En Ontario, la Société a participé financièrement à la production d'un documentaire et a fourni une aide financière au marketing (promotion et publicité) d'une dramatique de langue française.
- Téléfilm a appuyé 80 projets de langue anglaise au Québec, dont un dans la région de Québec.
- La Société a appuyé le *Festival du cinéma francophone en Acadie*, à Moncton, ainsi que *Cinéfest*, à Sudbury, lequel comporte un volet spécifiquement francophone pour cette région.
- Le bureau régional de Téléfilm Canada dans la région de l'Atlantique a réussi à établir une meilleure collaboration avec Radio-Canada afin de faciliter l'acceptation de certains projets émanant des producteurs de cette région, qui ont plus de difficulté à obtenir l'engagement d'un diffuseur.

NOTE : Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

 Téléfilm Canada a distribué son état de réalisations aux différentes associations nationales et provinciales représentant les communautés minoritaires de langue officielle ainsi qu'au Commissaire aux langues officielles.

> Maria Antonecchia (514) 283-6363 *Coordonnatrice nationale*

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Ministre responsable: l'honorable Diane Marleau

1. Principales réalisations au plan national

- Le Ministère a diffusé son plan d'action à tous les organismes provinciaux et nationaux qui ont participé aux consultations organisées par le ministère de Patrimoine canadien.
- le Ministère a désigné des agents de liaison dans chacune des provinces afin de coordonner les réponses aux demandes des collectivités.
- le Ministère a envoyé une lettre d'invitation aux gens d'affaires des minorités linguistiques dans laquelle il leur offrait d'organiser des séances d'information sur les différentes façons de traiter avec le gouvernement fédéral.
- le Ministère a envoyé une lettre au ministère de l'Industrie, qui est chargé du Programme des ordinateurs pour les écoles, dans laquelle il demandait que les groupes et associations des minorités linguistiques soient pris en considération au moment de la distribution des ordinateurs qui ne sont plus utilisés.
- le Ministère a participé à la Semaine nationale de la francophonie dans la région de la Capitale nationale en présentant deux stands d'information et en distribuant des dépliants et des affiches partout au Canada.
- le Ministère a continué à publier dans les journaux des communautés de langue officielle en situation minoritaire toute information d'ordre général qui concerne le grand public.
- le Ministère a participé à l'organisation d'une rencontre entre les médias des minorités linguistiques et des représentants des organismes fédéraux qui s'occupent de ce dossier.

2. Principales réalisations au plan régional

- le Ministère a participé à l'organisation et à la présentation de séances d'information sur la façon de faire affaire avec le gouvernement fédéral. Elles ont eu lieu à Winnipeg, à Sudbury et dans le nord du Nouveau-Brunswick.
- L'agent de liaison du Ministère à Terre-Neuve s'est joint au comité provincial spécial chargé de coordonner les activités interministérielles.

NOTE: Prière de vous reporter à la version intégrale du document pour plus de détails.

3. Diffusion de l'état des réalisations

 Le Ministère a acheminé son état des réalisations au Commissaire aux langues officielles et le fait parvenir sur demande aux organismes des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

> Francine Bastien (819) 956-4391 Coordonnatrice nationale

Deuxième partie

Sommaires des plans d'action 1996-1997 ou pluriannuels

Table des matières

Agence canadienne de developpement international	4 /
Agence de promotion économique du Canada atlantique	48
Banque de développement du Canada	50
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	51
Centre national des arts	52
Centre de recherche pour le développement international	53
Commission de la Capitale nationale	55
Condition féminine Canada	57
Conseil des arts du Canada	58
Conseil de recherches en sciences humaines	59
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	60
Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire	61
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	62
Ministère du Développement des ressources humaines	65
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest	67
Ministère de l'Industrie	69
Ministère de la Justice	71
Ministère du Patrimoine canadien	73
Ministère de la Santé	76
Office national du film	78
Secrétariat du Conseil du Trésor	79
Société canadienne des postes	81
Société Radio-Canada	82
Statistique Canada	84
Téléfilm Canada	85
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	86

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Ministre responsable : I'honorable Don Boudria

Présidente : Huguette Labelle

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

- L'Agence canadienne de développement international (ACDI) poursuit des activités qui visent à appuyer les efforts d'émancipation économique et social des populations des pays en développement. Par ses interventions, l'ACDI appuie la justice sociale, la stabilité internationale et le développement de relations économiques à long terme qui seront avantageuses pour le Canada.
- L'ACDI fait appel à ses partenaires (particuliers, institutions, organisations, firmes privées) à
 travers le pays pour l'élaboration et la mise en oeuvre des activités canadiennes de coopération internationale. Elle encourage la participation d'une variété d'agences d'exécution spécialisées dans divers domaines pour réaliser ses projets, participation qui s'adresse à toute la
 société civile canadienne.
- L'Agence compte augmenter la fréquence de ses séances d'information et répondre favorablement aux invitations des groupes minoritaires de langue officielle pour la tenue de rencontres en région.
- L'ACDI entend fournir de la documentation et des explications à tout groupe, organisme et firme privée qui désire réaliser des activités de coopération dans les pays en développement.
- L'Agence veut poursuivre le dialogue déjà engagé avec les communautés minoritaires de langue officielle et espère pouvoir compter sur la collaboration de tous les intervanants pour l'aider à répondre aux besoins multiples des pays en développement.
- Les autorités de l'ACDI sont disposées à rencontrer, en tout temps, les personnes qui désirent obtenir de plus amples informations sur la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* par l'Agence.

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

Claude Francoeur (819) 997-5041 Coordonnateur national

AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Ministre responsable : l'honorable John Manley

Président : David Nicholson

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1998

2. Principales mesures envisagées

- Le plan d'action de 1996-1998 est la continuation de celui de l'an dernier. L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA) concentre ses efforts dans le domaine de la promotion économique de la région de l'Atlantique. Dans le cadre de ses activitiés régulières, l'APECA continuera de travailler avec les acteurs économiques clés de la région et jouera un rôle de premier plan en matière d'activités de promotion économique dans les collectivités de toute la région, ce qui comprend l'aide à l'activité économique des francophones, notamment aux PME, aux femmes et aux jeunes entrepreneurs et aux organismes actifs dans le domaine du développement économique. L'Agence continuera également à tabler sur les succès accomplis à ce jour relativement à la représentation francophone au sein des organismes de développement économique des collectivités, des centres de services aux entreprises et des organismes de développement régional.
- L'an dernier, l'Agence a démontré sa volonté d'aider les groupes francophones à élaborer des plans stratégiques de développement économique (région de Port-au-Port à Terre-Neuve, par exemple) et pourrait apporter son aide à d'autres régions francophones qui jugeraient qu'elles ont besoin de plans analogues. Cette année, l'Agence a à coeur de contribuer à la mise en oeuvre du plan de développement économique pour la région de Port-au-Port (Terre-Neuve) de l'Association régionale de la Côte-Ouest (ARCO). Elle compte également travailler à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan de développement économique pour la communauté francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. En Nouvelle-Écosse, la touche finale sera mise au plan d'action du groupe de travail sur l'entrepreneuriat acadien. Au Nouveau-Brunswick, on envisage la possibilité de mettre au point des produits et services en langue française dans les secteurs de l'informatique et de la technologie de l'information.
- L'étendue de l'aide financière que consacre l'Agence aux besoins des communautés francophones dépend dans une très large mesure des demandes présentées par les communautés elles-mêmes. L'aide accordée l'an dernier à ces communautés donne une idée du type d'activités qui pourrait bénéficier d'une aide financière au cours des exercices financiers de 1996-1997 et de 1997-1998.

Note: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

• LAPECA a fait parvenir son plan d'action aux organismes des communautés minoritaires de langue officielle, aux organismes francophones qui s'intéressent au développement économique et au Commissaire aux langues officielles.

Le plan d'action a été mis à la disposition de tous les employés de l'APECA et est accessible sur le réseau Internet, à l'adresse suivante : http://WWW.ACOA.CA.

Lucienne Godbout (506) 851-2091 Coordonnatrice nationale

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Ministre responsable : l'honorable John Manley Président : François Beaudoin

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

• Poursuivre les initiatives destinées à contribuer à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Pour atteindre ces buts, la Banque de Développement du Canada (BDC) mise sur plusieurs avenues et s'inspire notamment des caractéristiques de son mandat, de sa nouvelle loi et de sa structure révisée.

Parmi ces avenues, notons l'objectif que se fixe la Banque d'accroître sa visibilité à travers le Canada. Dans la poursuite de cet objectif, une pochette contenant de l'information sur les produits et services de la BDC a été envoyée à quelque 300 associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle. Il est également prévu que les membres du personnel soient encore plus actifs dans le cadre des activités qui stimulent le monde des affaires et la collectivité en général. Ces mesures ne peuvent avoir que des effets bénéfiques pour les minorités francophones et anglophones du Canada.

La structure opérationnelle révisée de la Banque est axée sur le concept de l'accès direct. Dans cette structure, le réseau des 78 succursales, qui relevaient auparavant de 5 bureaux régionaux, est désormais réparti entre 17 secteurs de marchés clés. Une telle répartition permettra à la Banque de mieux se positionner auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'accroître ses échanges avec celles-ci dans le but de mieux répondre à leurs besoins.

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- La Banque a acheminé son plan d'action à une cinquantaine d'associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle à travers le pays.
- La Banque a aussi acheminé une copie du plan d'action à tous les gestionnaires de ses 17 secteurs, accompagnée d'une communication écrite destinée à rappeler aux membres du personnel la raison d'être du plan d'action et du bilan des réalisations. De plus, un article traitant notamment du plan d'action et des obligations de la Banque à l'égard de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles paraîtra dans le journal interne BDC Etc., qui est destiné à l'ensemble du personnel de la Banque.
- Les employés de la Banque qui sont membres de chambres de commerce ou d'associations réunissant des membres des minorités linguistiques pourront distribuer des exemplaires du plan d'action à l'occasion des activités de celles-ci.

Jeanne Girard (514) 283-5279 *Coordonnatrice nationale*

BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (QUÉBEC)

Ministre responsable : l'honorable Martin Cauchon

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

- Sondage annuel et actions correctives et préventives sur les services aux clients.
- Dans le cadre de l'implantation de la norme ISO 9002, le Bureau compte rendre bilingues tous ses formulaires, afin de permettre aux conseillers d'offrir des services et des renseignements appropriés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Nous continuerons à nous assurer que, dans les contrats avec les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), la Partie VII de la Loi sur les langues officielles sera respectée.
- Voir à ce que les nouveaux programmes du Ministère soient présentés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans de courts délais.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le plan d'action est diffusé auprès de tous les bureaux régionaux du Ministère.
- Le plan d'action est également disponible à toutes les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui désirent en connaître le contenu.

Carole Savard (514) 283-8148

Coordonnatrice nationale

CENTRE NATIONAL DES ARTS

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Directeur et président : John Cripton

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

- Le Centre national des arts (CNA) veut tenter de mettre sur pied un Comité mixte permanent sur la culture pour les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. Il souhaite impliquer d'autres partenaires et compte jouer un rôle de leader dans la gestion et la coordination de cette activité.
- Le CNA participe à l'élaboration d'un protocole d'entente sur le théâtre professionnel des communautés francophones et acadiennes avec le Conseil des arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien.
- Le Théâtre français du CNA, par le biais de son programme intitulé Développement du théâtre français en région (DTR), appuie les efforts des compagnies de théâtre professionnel francophones oeuvrant en milieu minoritaire. Cette aide prend la forme de collaborations, de coproductions, d'interventions ponctuelles. À l'occasion, le CNA accueille des spectacles coproduits sur l'une de ses scènes. Cette initiative est d'une importance primordiale pour l'avancement du théâtre professionnel des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.
- Le CNA compte appuyer le festival du 25e anniversaire de Théâtre Action en lui offrant son studio pour la tenue de certaines activités, les services des placeurs, le personnel technique et le matériel nécessaire au bon déroulement du festival.
- Le CNA veut continuer de présenter les «Quinze jours de dramaturgie des régions», ainsi qu'une série de spectacles et de lectures publiques qui célèbrent les dramaturges francophones de l'Ontario, du Manitoba ainsi que de l'Acadie.
- Le CNA compte travailler à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel 1997-2000 pour la mise en oeuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le Centre national des arts a diffusé son plan d'action aux compagnies de théâtre professionnel et aux principaux organismes culturels des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.
- Le CNA a également acheminé son plan d'action au Commissaire aux langues officielles.

Danielle Robinson (613) 947-7000, poste 542 Coordonnatrice nationale

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Ministre responsable: l'honorable Lloyd Axworthy

Président : Keith A. Bezanson

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

Les principales mesures envisagées par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* durant la période 1996-1997 s'insèrent dans le programme de sensibilisation que le CRDI entend mener, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son organisation. Le CRDI prévoit entre autres :

- sensibiliser la haute direction et les équipes de programme au rôle qu'elles jouent dans la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*;
- diffuser l'information scientifique provenant des communautés minoritaires de langue officielle du Canada aux personnes clés du CRDI, incluant celles des bureaux régionaux, à l'extérieur du Canada;
- participer à des rencontres avec la communauté scientifique issue des minorités de langue officielle du Canada, qui oeuvre dans la recherche pour le développement international; par exemple, organiser une rencontre, d'ici juin 1996, entre le Regroupement des universités francophones hors Québec, le CRDI et la Division internationale de l'Association des universités et collèges du Canada;
- mettre à jour les listes d'envoi des différents programmes canadiens du CRDI pour s'assurer que ce dernier rejoint la communauté scientifique issue des minorités de langue officielle, et particulièrement les groupes qui désirent contribuer à la recherche en développement international; et
- évaluer dans quelle mesure la campagne annuelle du programme de bourses du CRDI rejoint les jeunes chercheurs issus des communautés minoritaires de langue officielle.

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

• Les plans d'action du CRDI pour 1995-1996 et 1996-1997 sont disponibles sur le réseau Internet aux adresses suivantes : http://www.idrc.ca/corp/findex.html (français) et http://www.idrc.ca (anglais).

- Le CRDI a acheminé le plan d'action 1996-1997 au Commissaire aux langues officielles, au Comité mixte permanent des langues officielles et aux associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle, selon la liste de diffusion fournie par le ministère du Patrimoine canadien.
- Le CRDI a diffusé son plan d'action à l'interne, sous format électronique. De plus, un article est paru dans le journal hebdomadaire du CRDI, *l'Échogramme*, pour aviser tous les employés du dépôt du plan.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Président : Marcel Beaudry

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1999

2. Principales mesures envisagées

La Commission de la capitale nationale (CCN) s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones du Canada en proposant les mesures suivantes :

- accroître la participation à divers programmes éducatifs en augmentant sa liste de 10 000 adresses, qui comprend plus de 1 700 adresses de groupes francophones ou anglophones minoritaires;
- faciliter l'accès au programme des visites familiales dans la capitale en obtenant une couverture supplémentaire de l'Alliance des radios communautaires du Canada et de l'ensemble de la presse écrite;
- susciter une plus grande participation des jeunes dans les collectivités minoritaires de langue officielle au programme des Ambassadeurs-jeunesse de la capitale en augmentant le volume de ses envois postaux pour que les écoles secondaires (premier et deuxième cycles) de ces communautés puissent se joindre au programme;
- participer au programme Expérience Canada. Ce programme a pour but de rendre plus facile pour les jeunes gens la transition entre l'école et le milieu du travail. Durant le processus de sélection, la CCN accorde une priorité aux jeunes des communautés minoritaires de langue officielle. La CCN accueillera les participants dans la région de la capitale nationale;
- maintenir une distribution promotionnelle de plus de 800 000 exemplaires dans les communautés minoritaires de langue officielle;
- développer le concept de Cultures Canada en portant une attention particulière au choix de groupes culturels représentatifs de la diversité du pays;
- assurer un choix de personnel et d'artistes qui reflètent la dualité linguistique du Canada en profitant des occasions d'interagir avec les communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre des programmes à thématique internationale;
- mettre en évidence les grands artistes et les chefs de file issus des communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre du programme Réflexions du Canada : une symphonie en son et lumière. Le but du programme est de promouvoir une meilleure compréhension du Canada et des Canadiens par le truchement d'un spectacle son et lumière présenté sur la colline du Parlement;

- rejoindre les jeunes qui vivent dans les communautés minoritaires de langue officielle pour leur offrir l'occasion de partager leurs points de vue sur les sujets d'actualité qui les intéressent. Ce segment du programme Défi de la capitale s'intitule «Je dis ce que je pense!»;
- investir dans la création d'un projet de série d'émissions de télévision visant à rassembler la francophonie canadienne;
- augmenter la participation de la CCN auprès des stations de radio communautaire; et
- offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle des occasions de formation non rémunérée en matière d'organisation, de commandite, de planification et de promotion des festivals.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

• La CCN a fait parvenir son plan d'action au Commissaire aux langues officielles, au Comité mixte permanent des langues officielles, au président du Conseil du Trésor, au Bureau du Conseil privé du Canada, aux coordonnateurs nationaux des ministères et organismes fédéraux visés par l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et aux organismes francophones et anglophones nationaux.

Judith Russell (613) 239-5703 *Coordonnatrice nationale*

CONDITION FÉMININE CANADA

Ministre responsable: l'honorable Hedy Fry

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

- Renforcer les collectivités minoritaires de langue officielle en offrant un soutien technique et financier aux groupes de femmes des communautés de langue officielle dans le cadre des activités qu'ils entreprennent afin de promouvoir l'égalité entre les sexes.
- Répondre à des besoins précis identifiés par les femmes des communautés minoritaires de langue oficielle tels que l'accès à des programmes, de l'information et des ressources, ceci dans le cadre des processus d'élaboration ou d'examen de politique, de conception de la recherche et de l'exécution des programmes.
- Accroître la sensibilisation et la compréhension par Condition féminine Canada de ses obligations aux termes de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.
- Intégrer les objectifs de l'article 41 aux processus de planification et d'évaluation de Condition féminine Canada.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Condition féminine Canada a fait parvenir son plan d'action aux principaux organismes nationaux et régionaux des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire ainsi qu'au Commissaire aux langues officielles.
- Une liste des groupes de femmes minoritaires de langue officielle a été dressée pour des fins de communication.
- Divers produits de communication, y compris des mises à jour de documents d'information de Condition féminine Canada tels que *Perspectives*, ont été envoyés aux groupes communautaires de langue officielle partout au pays.

Duy Ai Kien (613) 947-0935 Coordonnatrice nationale

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Directeur: Roch Carrier

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1998

2. Principales mesures envisagées

- Pour répondre aux besoins exprimés par les communautés minoritaires de langue officielle d'une stratégie de développement de la diffusion des produits culturels, le Conseil entreprendra en 1996-1997 les mesures suivantes :
 - planifier un réseautage des galeries d'art et des centres d'artistes francophones hors Québec;
 - assurer aux artistes, compagnies et organismes oeuvrant dans les arts de la scène, l'accès à des informations sur les réseaux de tournées et d'échanges à travers le Canada, faciliter l'échange d'information entre les différents intervenants et explorer l'accès des diffuseurs hors Québec à des initiatives de développement professionnel; et
 - organiser une rencontre de formation et de réseautage dans le cadre du réseau électronique canadien.
- En reconnaissance des besoins particuliers des théâtres professionnels de langue officielle en situation minoritaire, et pour clarifier les responsabilités respectives du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des arts du Canada dans leurs divers programmes d'appui aux théâtres, le Conseil travaillera en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien afin de s'entendre sur les éléments majeurs d'un partage de responsabilités et convenir d'un mécanisme de concertation.
- En reconnaissance des besoins particuliers des maisons d'édition de langue officielle en situation minoritaires, et pour clarifier les responsabilités respectives du Conseil des arts du Canada et du ministère du Patrimoine canadien dans leurs programmes d'appui à l'édition, le Conseil travaillera en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien afin d'examiner la possibilité d'établir un protocole d'entente concernant l'appui aux maisons d'édition qui se trouvent en milieu minoritaire.

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le Conseil a acheminé son plan d'action au Commissaire aux langues officielles et aux associations culturelles des communautés minoritaires de langue officielle. Ce plan d'action est également disponible sur demande.
- Quand le Conseil aura développé son site Internet, un sommaire du plan d'action y sera disponible.
- Le Conseil a également diffusé son plan d'action à l'interne.

Katherine Berg (613) 566-4367 *Coordonnatrice nationale*

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

Ministre responsable: l'honorable John Manley

Président : Lynn Penrod

Période couverte par le plan d'action : 1996-1999

2. Principales mesures envisagées

Compte tenu des restrictions budgétaires prévues jusqu'en 1998-1999 et tout en respectant le cadre de son mandat, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) entend :

- poursuivre ses échanges d'information avec le ministère du Patrimoine canadien et encourager les chercheurs universitaires de milieu minoritaire à s'intéresser à la recherche sur le développement social, économique et culturel de ces communautés dans le cadre des programmes d'appui à la recherche et à la formation du CRSH;
- continuer à offrir son appui pour des initiatives spéciales en vertu du Fonds présidentiel pour l'innovation et le développement et du Programme d'aide aux petites universités;
- mettre en oeuvre le plan stratégique 1996-2001 qui créera de nouvelles occasions pour la recherche axée sur des questions d'ordre social;
- maintenir, sur le plan administratif, ses pratiques qui assurent le traitement équitable des demandes qui lui sont soumises et poursuivre les séances d'information sur ses programmes dans les universités; et
- diffuser sur une plus grande échelle son rapport annuel ainsi que la liste des subventions et bourses accordées durant le même exercice financier.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le CRSH a distribué son plan d'action à l'interne et l'a fait parvenir aux coordonnateurs nationaux et aux institutions pertinentes (selon le mandat du CRSH) des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Le CRSH a également fait parvenir son plan d'action au Commisaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.

France Landriault (613) 992-5125 *Coordonnatrice nationale*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Ministre responsable: l'honorable Lloyd Axworthy

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international présente dans son Rapport annuel 1996 sur la mise en oeuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui sert de plan d'action, un aperçu de son mandat et expose l'aide qu'il accorde aux regroupements francophones à travers le pays pour leur permettre de participer aux activités de la Francophonie, ainsi que l'aide qu'il accorde aux regroupements et aux artistes anglophones du Québec. Dans le cadre de son mandat, le Ministère :

- gère les relations internationales avec les autres États francophones. Cette responsabilité est confiée à la direction des Affaires francophones, dont le mandat fondamental concerne les relations multilatérales avec la Francophonie. À ce titre, la Direction gère les fonds nécessaires aux réunions de chefs d'État et de gouvernement des pays dont le français est une des langues officielles, et apporte une contribution à l'Agence de coopération culturelle et technique et à d'autres institutions internationales de la Francophonie, y compris celles qui sont liées au monde francophone;
- appuie la participation du Nouveau-Brunswick aux activités de la Francophonie par l'entremise d'une aide financière au gouvernement de cette province; d'autres provinces participent aux activités de la Francophonie à l'occasion. La direction des Affaires francophones s'efforce d'accroître leur participation afin d'encourager les communautés francophones minoritaires de toutes les régions du pays à participer à ces activités;
- assure la participation des Canadiens et des Canadiennes francophones représentant les organismes non gouvernementaux en appuyant financièrement l'organisation de conférences et d'activités visant à promouvoir la Francophonie internationale; et
- appuie, entre autres, la participation d'artistes anglophones du Québec à des foires et des festivals internationaux.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a diffusé son rapport aux groupes représentant les communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays.
- Le Ministère a également fait parvenir son plan d'action au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.

Michael Kamoff-Nicolsky (613) 992-9249

Coordonnateur national

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

Ministre responsable : I'honorable Ralph Goodale

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

- Inventorier et réviser les politiques et les programmes ayant une incidence sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Établir des partenariats avec les institutions dont le mandat porte sur le développement des communautés.
- Informer et former les gestionnaires régionaux sur leur rôle dans le développement des petites communautés et dans la promotion de la pleine reconnaissance de l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne.
- Informer les partenaires du secteur agricole chez les minorités francophones et anglophones des projets et initiatives du «Fonds d'adaptation et de développement rural» (FADR).
- Améliorer les compétences des ressources humaines dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.
- Créer des programmes d'éducation coopératifs et établir de meilleurs liens avec la communauté éducative.
- Développer des occasions de formation continue et à distance.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le Ministère fait parvenir son plan d'action aux gestionnaires de chacune de ses directions générales ainsi qu'aux gestionnaires régionaux.
- Le plan d'action est envoyé à toutes les associations faisant partie de la liste fournie par le ministère du Patrimoine canadien, ainsi qu'aux organismes gouvernementaux dont le mandat porte sur le développement régional.
- Des exemplaires sont également envoyés au Commissaire aux langues officielles, à la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor, ainsi qu'au Comité mixte permanent des langues officielles.

Claude R. Desrochers (613) 759-6453

Coordonnateur national

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Ministre responsable : l'honorable Lucienne Robillard

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

Au cours de l'année écoulée, les fonctionnaires des bureaux régionaux et de l'administration centrale ont travaillé en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien dans le but de connaître et de bien comprendre les objectifs et les besoins des communautés minoritaires de langue officielle.

L'administration centrale:

- maintiendra sa collaboration avec les bureaux régionaux (groupe de travail) pour s'assurer que le plan d'action soit respecté;
- informera périodiquement les cadres supérieurs sur les progrès réalisés et sur les situations spécifiques concernant la Partie VII;
- supervisera et appuiera les régions dans la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. La Direction générale de l'établissement a demandé aux régions de lui communiquer les résultats de leur réunion de consultation et les plans qui en ont découlé;
- consultera les associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle pour évaluer leurs besoins afin d'adapter les programmes et les services;
- poursuivra les activités de sensibilisation à la dualité linguistique canadienne auprès des demandeurs de citoyenneté par l'entremise de matériel éducatif, la tenue d'examens de connaissance de la citoyenneté portant sur la nature bilingue du Canada, ainsi que la promotion de la dualité linguistique canadienne grâce à des cérémonies spéciales de remise de certificats de citoyenneté;
- tiendra compte de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans l'élaboration ou la révision des politiques de Citoyenneté et Immigration Canada;
- veillera à ce que les fonctionnaires fédéraux tiennent compte de la Partie VII dans les négociations avec les provinces en matière d'immigration;
- présentera des documents et des vidéos bilingues qui font la promotion de la dualité linguistique du Canada auprès des immigrants éventuels;

- enverra aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires sa trousse éducative offerte dans les deux langues officielles qui comprend un guide intitulé *Terre d'espoir*, un CD-ROM intitulé *Destination Canada 2232* et un numéro du périodique *Nouvelles amitiés*. Cette trousse donne aux élèves l'historique de l'immigration et l'importance du rôle des deux groupes linguistiques dans le développement du pays;
- diffusera *Terre d'espoir*, une dramatique télévisuelle d'une heure produite et mise à l'essai par divers groupes cibles, dont la communauté acadienne. Négociations en cours avec les réseaux nationaux de télévision publique (SRC et CBC) pour diffuser le vidéo à l'échelle du pays dès juillet 1996;
- continuera de concevoir et de diffuser les documents promotionnels de l'Immigration et les renseignements destinés aux visiteurs, afin de promouvoir la dualité linguistique du Canada dans toutes ses missions à l'étranger; et
- invitera les collectivités de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada à présenter à l'Unité de promotion et de recrutement tout document sur leur région particulière et les services offerts par leur organisme qu'ils aimeraient faire distribuer dans le cadre de missions à l'étranger.

Dans toutes les régions, Citoyenneté et Immigration Canada:

- fera la promotion de la dualité linguistique du Canada au cours de ses cérémonies de remise de certificats de citoyenneté;
- invitera les représentants des collectivités minoritaires de langue officielle à participer aux cérémonies de remise de certificats de citoyenneté;
- incorporera la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* dans tout protocole d'entente qui sera négocié entre les gouvernements fédéral et provincial et les régions, dans le cadre du nouveau processus de renouvellement de l'Établissement;
- examinera les propositions de la région de l'Ontario afin de s'assurer qu'on offrira des cours de langue aux immigrants francophones;
- établira un groupe de travail formé de représentants du Ministère et de diverses organisations franco-ontariennes et franco-ethnoculturelles ainsi que d'associations de minorités raciales.
 Le mandat du groupe consisterait à ouvrir des voies de communication et à travailler en vue de la réalisation d'objectifs communs;
- participera aux activités d'un groupe de travail dont le mandat sera de trouver des solutions de rechange pour aider des groupes comme le Conseil des organismes francophones du Toronto métropolitain, qui sont touchés par les compressions budgétaires et qui ont besoin d'un appui financier;
- collaborera avec les collectivités francophones pour planifier les Jeux panaméricains afin de promouvoir la Société franco-manitobaine (SFM) et ses services;

- distribuera aux immigrants, à tous les points d'entrée au pays, des documents et des dépliants fournis par les associations et décrivant leurs services; et
- mettra sur pied un stand dans une école francophone pendant la Semaine nationale de la citoyenneté.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Les coordonnateurs régionaux responsables de la mise en oeuvre de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* informeront les organismes francophones de la disponibilité de leur plan d'action. Ils le distribueront sur demande.
- À l'administration centrale, le plan d'action sera disponible sur le réseau Internet.
- Le plan d'action a également été acheminé au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.

Monique Tremblay (613) 941-7748

Coordonnatrice nationale

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Ministre responsable : l'honorable Pierre Pettigrew

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

- Voir à ce que les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire obtiennent les services dans la langue officielle de leur choix conformément à l'alinéa 57(1)(d.1) de la *Loi sur l'assurance-emploi*.
- Accorder une attention particulière aux communautés minoritaires de langue officielle dans le contrôle et l'évaluation de l'adaptation des particuliers, des communautés et de l'économie en général aux changements apportés par la Loi sur l'assurance-emploi, notamment en ce qui concerne l'efficacité des prestations d'emploi et des mesures de soutien prévues à la Partie II.
- Coordonner les projets proposés par les communautés de langue officielle en situation minoritaire aux niveaux national, régional et local.
- Établir un cadre de collaboration efficace pour resserrer les liens de coopération avec les communautés et poursuivre le travail accompli ces derniers mois par ces communautés et les fonctionnaires du Ministère dans le cadre des travaux du Comité d'adaptation des ressources humaines de la francophonie canadienne (CARHFC).
- Établir une liaison officielle avec les groupes communautaires dans toutes les régions afin de cerner davantage les besoins et étudier les moyens de mieux y répondre.
- Mieux renseigner les communautés de langue officielle en situation minoritaire sur les programmes et services offerts par le Ministère et continuer de répondre aux demandes de services et de programmes.
- Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de communication régionales et développer des mécanismes internes et externes de diffusion de l'information.
- Maintenir les partenariats existants et en développer de nouveaux dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés minoritaires de langue officielle et de leurs organismes.
- Établir des liens plus serrés avec les communautés francophones, particulièrement celles de Terre-Neuve, de l'Alberta et de la Colombie Britannique, et établir des mécanismes de liaisons officielles avec celles-ci.
- Apporter une aide directe et indirecte pour l'achat de formation auprès de La Société Éducative, centre provincial de formation des adultes francophones de l'Île-du-Prince-Édouard.

- Appuyer les initiatives qui favorisent le perfectionnement des ressources humaines chez les francophones de la Nouvelle-Écosse et faire participer cette communauté au processus de planification aux niveaux local et régional.
- Appuyer le comité permanent composé de représentants de chaque centre de ressources humaines et de représentants des Services nationaux et du Bureau régional au Nouveau-Brunswick et mettre au point une campagne de sensibilisation auprès de ces centres concernant les besoins des francophones de cette province.
- Organiser des rencontres d'information avec des intervenants anglophones du Québec afin de présenter la nouvelle Loi sur l'assurance-emploi et les nouveaux outils de prestation de service dans le cadre d'une restructuration des points de service.
- Élaborer une stratégie pour la jeunesse à l'intention des Franco-Ontariens.
- Apporter un soutien à la communauté franco-manitobaine en matière de développement économique et social ainsi que pour des activités culturelles.
- Établir un processus conjoint de planification avec la communauté fransaskoise. La première d'une série de rencontres semi-annuelles sera tenue en mai 1997.

3. Diffusion du plan d'action

- Le plan d'action sera diffusé à l'interne auprès de tous les cadres supérieurs et de tous les gestionnaires et, à l'externe, auprès des organismes francophones et anglophones des communautés minoritaires de langue officielle.
- Le plan d'action, tant national que régional, sera présenté et analysé lors des séances de sensibisation du personnel pour éventuellement déterminer d'autres initiatives à ajouter au plan de communication du Ministère.
- Le plan d'action sera également acheminé au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.

Michelle Hamelin (819) 997-5771 Coordonnatrice nationale

MINISTÈRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Ministre responsable : l'honorable Jon Gerrard

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

- Au cours de l'année écoulée, les fonctionnaires de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) dans les régions et à l'administration centrale, ont collaboré étroitement avec des représentants de collectivités francophones et des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien pour mettre en oeuvre le plan d'action 1995-1996 de DEO. Des discussions approfondies ont également eu lieu afin de déterminer des mesures immédiates et à long terme susceptibles d'être incorporées au plan de 1996-1997. Celui-ci est fondé sur une stratégie qui met en relief cinq grands objectifs du Ministère et un certain nombre d'initiatives précises concourant à l'atteinte de chacun des objectifs fixés. Voici ces objectifs.
- 1) Accroître et améliorer les communications, les consultations et la collaboration entre les collectivités francophones et DEO, c'est-à-dire :
 - distribuer le plan d'action de DEO aux collectivités francophones;
 - explorer les possibilités d'un lien électronique entre les organismes francophones de développement de l'économie de l'Ouest au moyen du Réseau intégré de prestation de services de DEO: DEO ciblera un certain nombre de minorités francophones pour la distribution de ses produits et services;
 - améliorer la base de données bilingue des programmes et services fédéraux consultables dans les deux langues officielles;
 - promouvoir la participation de francophones au sein du conseil d'administration de groupes comme les Sociétés d'aide au développement des collectivités;
 - annoncer les activités liées aux programmes et services de DEO qui sont destinées aux collectivités francophones; et
 - établir un répertoire de personnes-ressources francophones qui serait distribué aux membres du Réseau de DEO et aux organismes appropriés.
- 2) Renforcer l'infrastructure de la communauté francophone et identifier des possibilités de croissance économique, c'est-à-dire :
 - dresser le profil des collectivités francophones afin de mettre en évidence leurs forces économiques, leurs avantages comparatifs actuels et potentiels, leurs besoins spéciaux et leurs possibilités de développement économique;
 - élaborer des programmes de formation, des séminaires et des services précis à l'intention des collectivités francophones; et
 - identifier des possibilités d'emploi d'été à DEO pour des étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire francophones.

- 3) Répondre à des besoins précis exprimés par les collectivités dans des domaines comme l'entrepreunariat chez les jeunes et le tourisme culturel; assurer une meilleure coordination interministérielle fédérale de la prestation de services améliorés, c'est-à-dire :
 - tenir des consultations périodiques avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin d'assurer la prestation coordonnée des programmes et des services; et
 - tenir des consultations périodiques avec des représentants de collectivités francophones afin d'examiner la mise en oeuvre d'initiatives et de projets précis.
- 4) Favoriser au sein de DEO une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension des obligations du Ministère aux termes de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, c'est-à-dire :
 - concevoir des programmes de sensibilisation à l'intention du personnel du Ministère et des partenaires du Réseau intégré de prestation des services;
 - améliorer la capacité du Ministère d'offrir ses programmes en français;
 - concevoir des mécanismes précis pour améliorer les liens de travail entre les partenaires du Réseau et les collectivités francophones;
 - mettre à jour la politique de DEO relative aux langues officielles de façon à ce qu'elle reflète l'engagement du Ministère à se conformer à l'esprit et à l'intention de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*; distribuer la version révisée de la politique à tout le personnel et à nos partenaires du Réseau.
- 5) Intégrer les objectifs de l'article 41 aux processus de planification et d'évaluation de DEO, c'est-à-dire :
 - intégrer dans le Budget des dépenses (Partie III), le Plan d'entreprise et l'Aperçu ministériel, les objectifs et les engagements énoncés dans le Plan d'action; et
 - concevoir un cadre d'évaluation des résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs ministériels relatifs à l'article 41.

3. Diffusion du plan d'action

- Le plan d'action a été diffusé aux groupes et associations représentant les communautés francophones ainsi qu'aux bénévoles du Réseau de services aux entreprises. Des rencontres sont prévues pour discuter des conséquences du plan et des responsabilités partagées que celui-ci prévoit.
- Le Ministère a également diffusé son bilan des réalisations au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.
- Le plan d'action est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.wd.gc.ca

Guy R. Brunet (613) 954-3933

Coordonnateur national

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Ministre responsable: l'honorable John Manley

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1999

- Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) Créer un groupe de travail composé de représentants des 15 SADC de l'Ontario qui desservent une importante minorité francophone.
- Veiller à ce que des représentants des communautés minoritaires de langue officielle siègent aux conseils d'administration des SADC dans une proportion au moins équivalente à celle du pourcentage de la population qu'elles représentent.
- Tourisme Soumettre pour approbation à un comité dirigé par le secteur privé, toute proposition de partenariat en marketing reçue de communautés de langue officielle en situation minoritaire, telle que le projet de la Route de la francophonie, qui l'évaluera selon sa valeur commerciale et sa contribution au plan d'activités de la Commission canadienne du tourisme.
- Plan d'investissement communautaire du Canada Exiger que les demandes de subvention de groupes qui englobent des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans leur rayon d'action indiquent comment les projets présentés répondront aux besoins de ces communautés dans le cadre de leur projet; si elles l'omettent, cela entraînera une baisse appréciable du rang de leur projet.
- L'inforoute Élaborer une stratégie sur l'accès universel à l'inforoute, en consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, de façon à s'assurer que l'autoroute de l'information réponde à leurs besoins et reflète la dualité linguistique canadienne.
- L'inforoute dans les deux langues officielles Évaluer régulièrement la situation du français sur l'inforoute; s'assurer que les activités du Centre international sur le développement de l'inforoute en français répondent aux besoins des communautés francophones.
- Former un comité conjoint de coopération commerciale et de partenariat entre la France et le Canada dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications.
- Favoriser le développement de l'inforoute en français en participant à une conférence internationale des pays membres de la francophonie dont le Canada sera l'hôte.
- *Projet d'accès communautaire* (PAC) Orienter une partie des efforts de promotion pour le programme PAC vers les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Sensibiliser les membres des comités de sélection provinciaux et du Comité consultatif
 national sur l'importance stratégique que revêt le programme pour plusieurs de ces communautés.

- Inclure dans la plupart des comités de sélection provinciaux au moins un membre en provenance des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Réseau scolaire canadien (RESCOL) Examiner le contenu de RESCOL et discuter, à l'occasion, des questions techniques liées à l'usage du français sur le réseau par l'intermédiaire du comité sur les questions francophones.
- Encourager les communautés minoritaires de langue officielle à soumettre des projets en vertu du Programme RESCOL à la Source.
- Programmes des collections numérisées Déployer des efforts particuliers pour susciter des projets de numérisation en provenance de communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Étudiants bien branchés Communiquer avec les chambres de commerce et les associations représentant les communautés minoritaires de langue officielle pour s'assurer que leurs membres soient inclus dans le processus de sélection des organismes identifiés pour recevoir de la formation.
- Ordinateurs pour les écoles Envoyer l'information sur le programme aux associations des communautés minoritaires de langue officielle.
- Cadres d'évaluation Identifier, une fois complétés les cadres d'évaluation de six programmes (PAC, RESCOL, Ordinateurs pour écoles, Collections numérisées, Étudiants bien branchés et Plan d'investissement communautaire du Canada), des questions potentielles touchant l'évaluation de l'impact de ces programmes sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, questions qui seraient considérées lors de futures évaluations de ces initiatives.
- Centres de service aux entreprises Inclure dans la plupart des comités provinciaux consultatifs des usagers des représentants de la communauté de langue officielle en situation minoritaire.

3. Diffusion du plan d'action

- Le Ministère a acheminé le plan d'action à tous les organismes nationaux et de coordination provinciale, ainsi qu'à tous les organismes à vocation économique issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire à travers le Canada.
- Les organismes représentant des communautés locales recevront, en plus du plan national, le plan d'action régional pertinent à leur région.
- Des copies ont été envoyées au Commissaire aux langues officielles, au Secrétaire du Conseil du Trésor et au Comité mixte permanent des langues officielles.
- Le document est également disponible sur l'inforoute en consultant la page d'accueil du ministère de l'Industrie, à l'adresse suivante : http://info.ic.gc.ca.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ministre responsable : l'honorable Allan Rock

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

- Pour promouvoir le bilinguisme et le bijuridisme, le ministère de la Justice a créé le *Comité sur le bilinguisme et le bijuridisme*. Le Ministère se dote ainsi d'une tribune officielle pour la coordination, la discussion, la prise de décision, l'établissement des priorités et la planification, en ce qui concerne les grandes questions touchant la promotion du bilinguisme et du bijuridisme, tant à l'intérieur du Ministère qu'auprès de ses partenaires. Ce comité est responsable du suivi du présent plan d'action et de l'approbation des prochains plans d'action du Ministère en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.
- Pour permettre une meilleure sensibilisation des communautés de langue officielle en situation minoritaire quant à leurs droits linguistiques, le ministère de la Justice entend procéder à la publication d'une brochure, participer à des activités de formation, créer un site PAJLO (Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles) sur le réseau ACJN et verser une contribution de 175 000 \$ à la Fédération des associations de juristes d'expression française.
- Pour favoriser le développement des instruments nécessaires à l'amélioration de la justice dans les deux langues officielles, une attention particulière sera accordée aux recommandations du groupe de travail sur la diffusion des produits et services du PAJLO et à celui sur le rôle, la structure et le fonctionnement du comité d'orientation du PAJLO.
- Pour promouvoir le bijuridisme législatif, la Direction des services législatifs s'engage, notamment à l'aide du rapport que lui remettra son comité sur le bijuridisme législatif, à rédiger les textes de loi fédéraux pour permettre aux Canadiens d'être davantage en mesure de lire les textes de loi dans la langue officielle de leur choix et en fonction du système de droit qui trouve application dans leur province ou territoire.
- Pour assurer une meilleure reconnaissance des besoins particuliers des communautés minoritaires de langue officielle dans le cadre de l'élaboration des politiques, le secteur des politiques du Ministère a mis en place un plan de développement des politiques requérant que les chargés de projets considèrent la relation entre leur projet ou initiative et la Loi sur les langues officielles.
- Pour mieux sensibiliser ses procureurs, le Ministère organisera des conférences et créera des outils de travail à l'intention des procureurs de la Couronne et des conseillers juridiques du gouvernement fédéral dans le but de mieux les renseigner sur la mise en oeuvre des dispositions linguistiques de la Charte canadienne des droits et libertés, de la Loi sur les langues officielles et du Code criminel; une attention particulière sera accordée à la Partie VII de la Loi sur les langues officielles.

3. Diffusion du plan d'action

- Le ministère de la Justice a diffusé le plan d'action à l'interne, aux cabinets du ministre et du sous-ministre, aux chefs de secteur, aux gestionnaires, via notamment une lettre portant la signature du sous-ministre délégué, Droit civil et Gestion ministérielle. Les employés seront informés par l'entremise d'un bulletin du sous-ministre et seront invités à soumettre leurs commentaires.
- Le plan d'action sera distribué lors de la Semaine nationale de la francophonie et de la Journée du droit 1997. Un montage illustrant un aspect du plan, par exemple le bijuridisme législatif, sera préparé en vue de ces événements.
- Une entrevue avec la coordonnatrice nationale et la coordonnatirce pour le PAJLO portant sur divers aspects du plan d'action (origine, participants, objectifs, contenu, etc.) sera publiée dans *Inter Pares*.
- À l'externe, le ministère de la Justice fera parvenir le plan d'action à des représentants de chaque groupe communautaire désigné, avec une lettre du sous-ministre délégué expliquant l'objectif de l'initiative et sollicitant des commentaires sur le plan.
- Un numéro spécial d'*Echo Justice* sera préparé pour expliquer divers aspects du plan d'action et fournir des données démographiques sur la répartition des groupes minoritaires de langue officielle à travers le pays. Des moyens pour rejoindre ces groupes y seront suggérés.

Carole Johnson (613) 957-4391 Coordonnatrice nationale

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1999

2. Principales mesures envisagées

Mesures nationales

- Poursuivre la mise en oeuvre des projets d'immobilisation dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière de langues officielles dans l'enseignement (collèges francophones en Ontario, Faculté Saint-Jean en Alberta, centre scolaire et communautaire de Calgary, École de génie électrique de l'Université de Moncton).
- Établir et consolider un réseau de la chanson francophone en appuyant les activités du Coup de coeur francophone.
- Mettre en oeuvre, au cours de l'été 1996, l'initiative gouvernementale Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles dotée d'un budget de 3,5 millions de dollars et destinée à offrir à plus de 500 jeunes la chance d'obtenir un premier emploi dans leur langue seconde.
- Produire pour Le Canal Famille/The Family Channel une série de messages de 30 secondes décrivant divers lieux historiques nationaux et faisant participer dans bien des cas les communautés minoritaires de langue officielle.
- Participer activement aux activités organisées en marge de La Semaine nationale de la francophonie, qui favorise le rapprochement ainsi qu'une meilleure connaissance et une plus grande compréhension des composantes de la francophonie canadienne.
- Organiser, dans la Beauce, au Québec, un sommet national sur le développement économique des collectivités francophones, précédé de forums régionaux dans l'ouest, le centre et l'est du pays.
- S'assurer que les communautés minoritaires de langue officielle bénéficient des prêts fournis aux industries culturelles par l'entremise du Fonds de développement des industries culturelles.
- Faire participer les communautés minoritaires de langue officielle (retombées économiques et sociales) aux activités promotionnelles entourant toutes les activités importantes qui se dérouleront entre 1996 et 1999, comme les activités de la Fête du Canada, les salons, les expositions, les conférences ou symposiums et d'autres manifestations d'envergure nationale.

• Établir, avec la collaboration de chaque région et de la Commission canadienne du tourisme, un itinéraire touristique pancanadien mettant en évidence le patrimoine culturel des communautés minoritaires de langue officielle.

Mesures régionales

- Participer à la construction du Centre du patrimoine franco-manitobain et appuyer la mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation publiques au Centre. (Manitoba)
- Contribuer à la création d'un centre scolaire et communautaire à Yellowknife. (T.N.-O.)
- Appuyer la mise sur pied du Centre de création artistique de Sudbury et du Centre de théâtre francophone d'Ottawa. (Ontario)
- Aider la communauté à se doter d'équipements culturels permanents tels que le Centre des arts de Caraquet et le Centre culturel Aberdeen de Moncton. (Nouveau-Brunswick)
- Faire avancer les projets de construction d'un centre scolaire et communautaire à Sydney et d'agrandissement du Carrefour du Grand-Havre à Halifax-Dartmouth. (Nouvelle-Écosse)
- Participer à la négociation d'une entente en vue de favoriser la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone. (Terre-Neuve et Colombie-Britannique)
- Appuyer l'établissement de centres satellites du Centre provincial de formation pour adultes dans les régions acadiennes et francophones de la province. (Île-du-Prince-Édouard)
- Tenir compte de la dualité linguistique du Canada en planifiant et en fournissant la contribution du gouvernement fédéral aux festivités qui marqueront en 1997 le 500^e anniversaire de l'arrivée de Cabot à Terre-Neuve. (Terre-Neuve)
- Aider au développement d'un consortium francophone pour offrir au marché canadien et étranger une gamme de produits touristiques; évaluer le potentiel touristique québécois. (Alberta)
- Aider l'organisme Direction Jeunesse à réaliser son projet Le Mondial de l'entreprenariat jeunesse qui se tiendra du 19 au 22 septembre 1996 à Ottawa. (Ontario)
- Préparer un projet triennal (1996-1999) d'accroissement des auditoires pour le théâtre anglophone dirigé vers les touristes en provenance de la Nouvelle-Angleterre. (Québec)
- Aider la Société Saint-Thomas-d'Aquin à formuler un plan d'action destiné à développer une économie plus solide, en utilisant les ressources locales. (Île-du-Prince-Édouard.)

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le Ministère a fait parvenir son plan d'action aux organismes des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, au Commissaire aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles.
- Le Ministère a diffusé électroniquement son plan d'action à tous ses employés.
- Le plan d'action est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.pch.gc.ca/offlangoff

Pierre Goulet (819) 997-7584 Coordonnateur national

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Ministre responsable : l'honorable David C. Dingwall

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

Coordination

Santé Canada contribuera activement à la coordination de la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

- En sa qualité de haut fonctionnaire responsable du dossier au sein du Ministère, M. André
 Juneau, sous-ministre adjoint de la Direction générale des politiques et de la consultation,
 siège au Comité d'orientation pour la mise en oeuvre de l'article 41, mis en place par le ministère du Patrimoine canadien.
- Les représentants de Santé Canada, en particulier les directeurs généraux régionaux, feront valoir les préoccupations des communautés minoritaires de langue officielle en matière de santé auprès des instances provinciales et territoriales lorsque l'occasion s'y prêtera.

Consultation et liaison

Le ministère consultera les communautés minoritaires de langue officielle et échangera régulièrement de l'information avec ces communautés. En particulier :

 le sous-ministre adjoint de la Direction générale des politiques et de la consultation rencontrera les représentants des principaux organismes nationaux afin de discuter avec eux de leurs attentes et des préoccupations que ces derniers ont soulevées lors des consultations tenues au cours de l'exercice 1995-1996.

Aide financière

Sur le plan des ressources, la principale mesure retenue est sans aucun doute l'aide financière que le Ministère verse aux communautés minoritaires de langue officielle partout au pays.

• Au cours de l'exercice financier 1995-1996, Santé Canada a engagé des fonds d'une valeur de plus de 4,5 millions de dollars pour des projets annuels ou pluriannuels au service des communautés. Au total, presque 2 millions de dollars ont été versé à 50 groupes en 1995-1996. Parmi ces projets, on remarque la contribution de 200 000 \$ remise à la Commission nationale des parents francophones pour son programme national de francisation de la petite enfance. Santé Canada compte poursuivre sa collaboration avec les communautés minoritaires de langue officielle au cours de l'exercice 1996-1997.

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Le plan d'action est distribué aux organismes nationaux et provinciaux représentant les communautés minoritaires de langue officielle, selon les listes fournies par le ministère du Patrimoine canadien.
- Un exemplaire du plan d'action est envoyé au Commissaire aux langues officielles, ainsi qu'aux coprésidents du Comité mixte permanent des langues officielles.
- Au cours de l'exercice financier 1996-1997, les réalisations de Santé Canada au chapitre de la mise en oeuvre de l'article 41 feront l'objet d'un article dans *Intracom*, le bulletin d'information destiné aux employés du Ministère. Un article décrivant ces mêmes réalisations sera soumis au ministère du Patrimoine canadien pour son *Bulletin 41-42*.

Lise Lavoie (613) 954-2878 Coordonnatrice nationale

OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps Présidente : Sandra Macdonald

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1999

2. Principales mesures envisagées

Dans un contexte de restrictions budgétaires, le plan d'action triennal de l'Office national du film (ONF) mise sur la qualité des partenariats qu'entretiennent les représentants de l'ONF — et au premier chef les producteurs en région — avec les membres et les institutions des communautés minoritaires de langue officielle directement ou indirectement impliqués dans la réalisation et la diffusion d'oeuvres cinématographiques. Parmi les activités prévues, mentionnons notamment :

- la modification, au Programme français, des procédures d'évaluation des films à l'étape de la recherche-scénarisation afin de faciliter le processus de soumission des projets pour les cinéastes provenant des communautés francophones hors Québec;
- la mise sur pied d'un projet-pilote de partenariat avec une entreprise de Moncton qui se chargera de la distribution, dans différents sites historiques touristiques acadiens du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, des versions anglaise et française du film Évangéline en quête; et
- l'envoi d'un publipostage ciblé à quelque 3000 clients potentiels ou actuels de l'ONF, membres de la communauté anglophone du Québec, afin de les informer de la sortie de productions susceptibles de répondre à leurs intérêts ou à leurs besoins.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- L'ONF a fait parvenir son plan d'action au Commissaire aux langues officielles, au Comité
 mixte permanent des langues officielles et aux représentants des communautés minoritaires
 de langue officielle qui oeuvrent en partenariat avec l'ONF. L'Office l'enverra également,
 sans frais, à toute personne qui en fera la demande.
- L'ONF a annoncé le dépôt de son plan d'action dans son bulletin d'information interne intitulé *Info-film*.
- Le plan d'action est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.onf.ca.

Laurie Jones (514) 283-9247 Coordonnatrice nationale

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Ministre responsable : l'honorable Marcel Massé

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1999

- Aide et conseils aux ministères et organismes fédéraux dans la mise en oeuvre de leur plan d'action pour corriger les lacunes de leur service au public dans les deux langues officielles.
- Séances de sensibilisation auprès des employés et des gestionnaires concernant le service au public dans les deux langues officielles ainsi que les langues officielles en milieu de travail avec prise en compte des considérations de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles.
- Le Conseil du Trésor sera appelé à approuver le volet «langues officielles» du *Guide d'utili sation d'Internet* du gouvernement fédéral et il sera intégré au volume «Langues officielles» du *Manuel du Conseil du Trésor*.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor va se pencher, le cas échéant, sur toute situation où il s'avère que les critères d'un programme empêchent indûment d'appuyer des initiatives pouvant favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Au titre des pratiques d'acquisition du gouvernement fédéral, le Secrétariat du Conseil du Trésor va, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, offrir des séances d'information aux associations professionnelles et commerciales associées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Affichage sur Internet de la liste des bureaux tenus d'offrir le service au public dans les deux langues officielles et mise en place d'un dispositif assurant que les bureaux tenus d'offrir le service dans les deux langues officielles sont identifiés à cet effet dans les pages bleues des annuaires téléphoniques à travers le pays.
- Entretien suivi des relations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment par l'entremise de la participation aux rencontres de leurs associations.
- Vérification, par l'entremise de Conseils et Vérification Canada, de l'application du Règlement sur le service dans les deux langues officielles et sondages au Nouveau-Brunswick et dans d'autres régions désignées bilingues sur les langues officielles au travail.
- En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, offrir des séances d'information aux associations professionnelles et commerciales associées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire concernant les pratiques fédérales en matière d'acquisition afin de les mettre au courant des procédures en vigueur et des actions à prendre en vue d'obtenir de l'information pertinente.

3. Diffusion du plan d'action

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor a diffusé son plan d'action aux associations porte-parole des communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment lors des visites régionales.
- Il y aura un dépôt devant le Parlement par le président du Conseil du Trésor d'un rapport annuel sur les langues officielles dans les institutions fédérales.
- Il y aura un affichage sur Internet de la liste des bureaux ayant l'obligation de servir le public dans les deux langues officielles.

Pierre Pronovost (613) 952-2864 Coordonnateur national

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Ministre responsable : l'honorable Diane Marleau Président : Georges C. Clermont

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

- La Société veille toujours à ce que les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* soient intégrées à l'élaboration de ses projets et initiatives. Tout en respectant son engagement de faire en sorte que ses clients aient accès aux services postaux dans la langue officielle de leur choix, la Société élargit la portée de ses programmes d'approche communautaire dans le cadre d'efforts visant à appuyer les collectivités minoritaires francophones et anglophones du Canada.
- La Société canadienne des postes a fait de l'alphabétisation sa cause de prédilection dans l'ensemble des collectivités du pays, en tenant compte des besoins des francophones et des anglophones en situation minoritaire.
- En plus de planifier sa participation communautaire à l'échelle nationale, la Société
 canadienne des postes a délégué à toutes ses divisions au pays la responsabilité précise de
 rencontrer des représentants des collectivités de langue officielle en situation minoritaire
 dans leur région et de déterminer de quelle manière l'appui de la Société s'avérerait le plus
 efficace.
- La promotion de l'alphabétisation au Canada et la satisfaction des besoins des groupes francophones et anglophones minoritaires sont parmi les principaux points d'intérêt de la Société canadienne des postes en matière d'appui au développement et à la prospérité des deux langues officielles au Canada.

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Un exemplaire du plan d'action a été envoyé au Commissaire aux langues officielles.
- Des exemplaires du plan d'action seront également mis à la disposition des communautés minoritaires de langue officielle de l'ensemble du pays.
- Un exemplaire du plan d'action sera envoyé aux coordonnateurs des autres ministères fédéraux responsables de ce dossier.

Robert Gauthier (613) 734-8596 *Coordonnateur national*

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps Président et directeur général : l'honorable Perrin Beatty

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

Pour son second plan d'action, la Société Radio-Canada (SRC) a voulu, et en ceci elle rejoint la recommandation du Commissaire aux langues officielles, insérer une section particulière sur les deux services spécialisés qu'elle opère : Réseau de l'Information (RDI) et Newsworld. Cette section explique le succès de RDI qui, après seulement quinze mois d'opération, connaît un taux de pénétration de 77,1 % et est maintenant accessible par 94 % de la population des cent dix (110) territoires identifiés par le ministère du Patrimoine Canadien et utilisés comme référence par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). De son côté, Newsworld continue de promouvoir la diffusion de ses services et poursuit ses efforts pour convaincre les distributeurs de l'intégrer au service de base; cette situation est unique aux systèmes de câblodistribution français, notamment à celui de Québec où 190 000 abonnés, dont la minorité anglophone, ont accès à Newsworld mais à un prix très élevé.

Les sections consacrées au service de base ont été refondues pour refléter les nouvelles directives du ministère du Patrimoine canadien et identifier plus particulièrement les responsables des divers dossiers dont il est fait mention. Les responsables régionaux ont porté une attention particulière aux divers moyens utilisés pour connaître les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et ont mis en lumière les principales mesures envisagées pour le présent exercice financier. La SRC a voulu mieux démarquer les activités régulières des contributions ponctuelles et spéciales qui s'y ajoutent et qui visent à mieux faire connaître la communauté à elle-même et au reste du pays.

En général, les principaux besoins identifiés portent sur une information régionale accrue et sur le développement et l'épanouissement des communautés par la production d'émissions auxquelles elles peuvent s'identifier, par la valorisation de l'identité et la promotion des activités des communautés, la production d'émissions destinées aux jeunes, une couverture adéquate des événements d'importance pour les régions et le développement de partenariats grâce à des ententes et une collaboration accrue avec d'autres organismes régionaux.

Voici quelques-unes des mesures envisagées par la SRC en 1996-1997 :

- l'ouverture d'un centre de production radio à Charlottetown;
- l'ouverture d'un bureau journalistique à Caraquet;
- l'installation et la mise en opération d'un nouvel émetteur à Lamèque;

- la production de nombreuses émissions spéciales et ponctuelles qui s'ajoutent à l'horaire régulier pour mieux desservir chaque région;
- la promotion du talent des jeunes dans les régions par la production d'émissions-concours incluant dans certains cas, pour les finalistes, un stage de formation d'une semaine avec des professionnels (Ontario Pop, Galas de la chanson dans les Maritimes et dans l'Ouest);
- Radio-Canada offrira également des stages de trois mois en télévision à deux jeunes francophones dans chacune de ses stations de l'Ouest et un stage de deux semaines en radio;
- Radio-Canada continuera de promouvoir ses activités en ondes et lors de rencontres avec les communautés, que ce soit lors d'assemblées générales annuelles ou avec les chefs de file pour recueillir leurs suggestions ou leurs commentaires sur sa programmation; et
- la SRC continuera également de produire des trousses d'information pour les communautés et d'envoyer des cahiers sur ses émissions jeunesse dans les écoles.

3. Diffusion du plan d'action

- La SRC a fait parvenir la version intégrale de son plan d'action au Commissaire aux langues officielles, au Comité mixte permanent des langues officielles et à tous les organismes nationaux répertoriés par le ministère du Patrimoine canadien.
- Au niveau régional ou provincial/territorial, le sommaire, le préambule, la section portant sur RDI et Newsworld, ainsi que l'annexe relative à la région ont été distribués, sous couvert d'une lettre des directeurs médias de chaque région, aux organismes de leur région respective, selon le répertoire fourni par le ministère du Patrimoine canadien et les connaissances particulières des responsables régionaux.

Hélène Gendron (613) 738-6976 *Coordonnatrice nationale*

STATISTIQUE CANADA

Ministre responsable : l'honorable John Manley

Statisticien en chef: Ivan P. Fellegi

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

2. Principales mesures envisagées

 Améliorer le programme actuel de consultation et de liaison avec les associations des minorités de langue officielle, afin de connaître leurs besoins prioritaires en matière de données.

- Fournir aux associations des renseignements sur la disponibilité, l'utilisation possible et le coût des données qui présentent un intérêt particulier pour elles ainsi qu'aux ministères qui peuvent leur fournir des services et de l'aide concernant leurs projets. Améliorer la couverture et la comparabilité des données d'enquêtes se rapportant aux minorités linguistiques.
- En se fondant sur les besoins et les intérêts des groupes, choisir les données les plus pertinentes du recensement à un niveau géographique assez détaillé et les rassembler en un produit standard (imprimé et/ou électronique) qui pourrait être offert à un prix raisonnable.
- Rédiger et diffuser une série de bulletins contenant de courts articles sur la situation des minorités de langue officielle.
- Stimuler et encourager la recherche analytique portant sur les besoins des minorités de langue officielle en collaborant avec les ministères fédéraux afin d'organiser une conférence sur des sujets de recherche connexes.

NOTE: Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Un exemplaire du plan d'action et un nouveau dépliant qui présente une description des données de Statistique Canada et la manière d'y avoir accès, sont envoyés aux associations porte-parole qui figurent sur la liste fournie par le ministère du Patrimoine canadien. Les autres associations peuvent obtenir une copie du plan d'action et du rapport provisoire auprès des bureaux régionaux de Statistique Canada avec lesquels elles sont en contact ou directement du coordonnateur national.
- Le plan d'action et le dépliant susmentionné sont distribués au Commissaire aux langues officielles, aux membres du Comité mixte permanent des langues officielles et sont également mis à la disposition des employés par l'intermédiaire des directeurs des divisions.
- Le nouveau dépliant de Statistique Canada fut envoyé à 250 organismes de langue officielle à travers le pays.

Réjean Lachapelle (613) 951-3763 Coordonnateur national

TÉLÉFILM CANADA

Ministre responsable : l'honorable Sheila Copps

Président : Robert Dinan

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1998

2. Principales mesures envisagées

- Dans l'examen des demandes et le financement d'émissions admissibles, Téléfilm Canada continuera de tenir compte de la dimension provinciale et régionale du Canada dans le contexte du développement d'une industrie canadienne de production d'émissions télévisuelles et de longs métrages, tout en maintenant une grande qualité et un contenu créatif canadien important. La Société s'assurera également que les productions rejoignent un auditoire canadien aussi vaste que possible et ce, dans les deux langues officielles.
- Téléfilm Canada continuera de maintenir des critères d'admissibilité favorables aux productions régionales. Ceci permettra notamment aux communautés minoritaires de langue officielle d'accéder plus facilement aux différents programmes de la Société.
- Dans le cadre du Fonds de subventions aux festivals canadiens du film et de la vidéo,
 Téléfilm Canada s'engage à soutenir financièrement le Festival du cinéma francophone en Acadie qui se tient à Moncton. La Société appuiera également Cinéfest, à Sudbury, qui présente un volet spécifiquement francophone pour cette région.
- Téléfilm Canada, par l'intermédiaire de son Fonds de développement industriel et professionnel, favorise l'essor et le développement industriel et professionnel des divers intervenants de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision. Dans certaines régions, ce fonds sera utilisé pour mettre sur pied des séminaires, appuyer la tenue de colloques et la publication d'ouvrages spécialisés.
- En 1996-1997, Téléfilm Canada appuiera financièrement *Cinémental* dans le cadre de son programme de langues officielles. Il s'agit d'une initiative non récurrente qui, en dépit des restrictions budgétaires, permet à Téléfilm de reconnaître l'importance de cette activité qui se déroule à Saint-Boniface, au Manitoba.

NOTE : Le plan d'action détaillé peut prévoir d'autres mesures. Prière de s'y reporter.

3. Diffusion du plan d'action

- Téléfilm a distribué son plan d'action pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles aux différentes associations nationales et provinciales, afin qu'elles soient mieux informées des activités de la Société, ainsi qu'au Commissaire aux langues officielles.
- La Société a fait connaître les différentes activités prévues au plan d'action par l'entremise de son journal interne.

Maria Antonecchia (514) 283-6363 *Coordonnatrice nationale*

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Ministre responsable : l'honorable Diane Marleau

1. Période couverte par le plan d'action : 1996-1997

- Au cours de l'année écoulée, les fonctionnaires des bureaux régionaux et de l'administration centrale de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ont travaillé en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien dans le but de connaître et de bien comprendre les objectifs et les besoins des communautés minoritaires de langue officielle, ainsi que la valeur qu'elles attachent aux divers programmes du Ministère.
- Cette première année d'apprentissage a également servi à informer les communautés des contraintes auxquelles le Ministère doit faire face dans le contexte de la prestation de ses services.
- Les communautés manifestent un intérêt particulier pour tout ce qui a trait aux processus du marché fédéral d'acquisition des biens et services qui représentent la grande partie des activités de TPSGC. Dans le but d'aider les gens d'affaires issus des communautés minoritaires de langue officielle, des séances d'information intitulées «Comment s'y prendre pour faire affaire avec le gouvernement fédéral» ont été offertes dans diverses régions du Canada.
- L'orientation stratégique du plan d'action 1996-1997 découle d'une décision du Comité de direction ministériel. Voici, en résumé, les principales mesures de ce plan :
 - diffusion gratuite de TERMIUM©, banque de données linguistiques du Bureau de la traduction, ainsi qu'une série de lexiques provenant du Bureau de la traduction et du Groupe Communication Canada;
 - mise sur pied d'un comité ministériel pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*;
 - étude des programmes du Ministère en fonction des besoins des communautés ;
 - affectation de ressources humaines à la coordination de la présente initiative;
 - diffusion de renseignements aux responsables des régions et de l'administration centrale pour les informer de l'obligation du Ministère en vertu de l'article 41 et leur en faire comprendre le bien-fondé;
 - intégration du plan d'action pour la mise en oeuvre de l'article 41 au plan d'activités du Ministère;

- participation aux consultations avec les groupes de langue officielle en situation minoritaire; et
- diffusion de renseignements aux associations à vocation économique et aux regroupements de gens d'affaires sur les activités organisées par les Services des Approvisionnements.

3. Diffusion du plan d'action

- Ministère a diffusé son plan d'action 1996-1997 à toutes les associations nationales et porteparole des communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- Le Ministère publiera dans son journal interne intitulé *Ensemble* un texte portant sur l'article 41. Ce texte fera part des activités auxquelles le Ministère a participé au cours de l'année 1995-1996 et rappellera l'importance du service dans les deux langues officielles.
- Un plan de communication sera préparé pour chacune des initiatives mises de l'avant dans le plan d'action du Ministère pour la mise en oeuvre de l'article 41. Le Ministère utilisera Internet, Intranet, les journaux des minorités de langue officielle, le courrier régulier et électronique, et tout autre outil de communication permettant d'atteindre sa clientèle visée.

Francine Bastien (819) 956-4391 *Coordonnatrice nationale*